



Rapport d'activité 2019



.....
**Syndicat Intercommunal pour le Recyclage
et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères**

Déchets - Énergie
Siredom
Environnement

SOMMAIRE

Le mot du président p. 3

Le Siredom

Le territoire p. 4

Une gouvernance partagée p. 6

Les équipements industriels du Siredom p. 7

Les équipements industriels avec lesquels le Siredom travaille p. 7

Du déchet à la création de valeur p. 7

Présentation, activités et perspectives des services du Siredom

Administration générale / Secrétariat général p. 8

Les marchés publics p. 10

Les ressources humaines p. 13

Les finances p. 16

La communication p. 24

Environnement et développement durable p. 28

Exploitation et gestion déléguée p. 30

Le réseau des éco-centres p. 37

Les collectes p. 43

La prévention des déchets p. 52



Directeur de publication : Xavier DUGOIN

Directeur général : Olivier LE CLECH

Responsable communication et mise en page : Nathalie LAVENIR

Conception des graphiques et iconographie : Florent PERVEZ

Photos : Siredom et Freepik

Rédacteurs : Riwanon BRANCHUT-HERVE, Carlos CORDEIRO, Antoine HERROUIN, Jean-Marc LAMBERT,

Nathalie LAVENIR, Marielle MARZIN, Bruno PATRICE, Stéphanie PATRICE, Richard VIVIER, Delphine WACHS

Les Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ont l'obligation de communiquer sur leurs comptes et leurs activités (L5211-39 du CGCT). Pour ce faire, le Siredom établit chaque année un rapport annuel qui est présenté devant le Comité Syndical.

Le mot du Président



2019, a eu son lot de satisfactions et de fiertés, mais également son lot de difficulté à affronter. Ensemble, avec nos 13 EPCIs adhérents composés de 175 communes, nous avons fait face avec une volonté « d'aller de l'avant » dans un esprit collectif.

Nos difficultés sont de 2 ordres

1/ Technique et fonctionnelle

Nous disposons d'un parc de :

- 24 déchèteries soit 1 déchèterie pour 35 000 habitants ;
- 1 950 bornes d'apport volontaire aériennes ou enterrées.

Cette politique volontariste et pleinement conforme à la Loi de transition énergétique a permis de collecter et traiter en 2019, 150 000 t de déchets issus de nos déchèteries et 11 000 t issues de nos bornes d'apport volontaire avec, pour ces dernières, quelques effets pervers dus à la difficulté d'avoir un service optimisé de collecte, mais aussi à l'incivilité de certains administrés.

Pour y remédier, le Siredom a fait le choix de se doter de moyens mieux adaptés à son territoire pour, avec nos collectivités, garantir à terme un état de propreté satisfaisant de nos espaces publics. 2 zones ont été créées avec chacune des moyens distincts et adaptés. Dès octobre 2019, pour chaque zone, des marchés de nettoyage autour des bornes ont été mis en place et des consultations pour la collecte engagés afin qu'à partir du mois de juin 2020 le Siredom dispose de 8 camions de collecte au lieu de 4 précédemment.

2/ Statutaire et organisationnelle

La Chambre régionale des Comptes a débuté un contrôle au mois de septembre, dans le cadre normal des contrôles des collectivités territoriales, et rendra un premier rapport dit provisoire en 2020 et vraisemblablement son rapport définitif début 2021. Bien entendu, nous nous engageons à appliquer ses recommandations avec pour objectif de disposer :

- fin 2020, d'un protocole financier précisant les conditions de remboursement de notre encours auprès de la Semardel et La Banque Postale ;
- au 1^{er} janvier 2021, d'une comptabilité analytique avec pour objectif de faire payer à nos EPCIs leurs contributions en fonction des services rendus.

Les satisfactions et fiertés 2019

1/ le renouvellement de notre partenariat avec notre opérateur la SEMARDEL

Après 37 ans de traitement de nos ordures ménagères avec la SEMARDEL, nous avons signé pour 18 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, une Délégation de Service Public (DSP) qui est en tout point remarquable et garanti à nos EPCIs des coûts de traitement parmi les plus compétitifs.

Des travaux pour environ 35 M d'€ seront engagés durant les 2 premières années afin :

- d'augmenter la capacité de traitement de l'usine de 220 000t à 240 000t et donc de produire encore plus d'énergie renouvelable et un impact environnemental réduit.
- de réduire les rejets d'oxyde d'azote à 70 mg/Nm³ soit 10 mg en dessous de la norme la plus restrictive
- de modifier le traitement des fumées pour économiser 35 000 m³ d'eaux par an
- de construire un espace pédagogique pour sensibiliser le public aux enjeux du traitement des déchets.

2/ Le chauffage urbain de 25 000 logements de l'agglomération GPS qui concerne 100 000 habitants

Ce chantier constitue une opération exemplaire, car nous réduisons considérablement la consommation de combustible fossile (gaz naturel) aujourd'hui brûlé sur le réseau et permettons de fournir avec nos déchets de l'énergie à un tarif compétitif.

3/ La mise en place d'une feuille de route financière

Ce document donne une visualisation des engagements financiers qui seront pris à travers nos budgets sur les 6 années de la mandature à venir. Il solutionne et résorbe l'encours porté par la Semardel à notre rencontre et maintient l'indispensable effort d'entretien et de renouvellement de nos déchèteries pour garantir un accueil de qualité à nos usagers.

Chaque année de la prochaine mandature, le SIREDOM reprendra et déclinera les chiffres contenus dans ce document programmatique.

2019 aura été une année riche en événements avec, notamment, la fin d'un bail emphytéotique de 25 ans et le début d'une délégation de service public de 18 ans ! Pour 2020, de nouveaux défis nous attendent et le SIREDOM, comme à chaque fois, y fera face avec pour conduite, une feuille de route connue pour la prochaine mandature et, à mes côtés, une équipe motivée et engagée dont le savoir-faire est reconnu ! Je vous souhaite une bonne lecture de notre rapport annuel d'activité 2019 !

Le Siredom

Le territoire

Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères

Le Siredom



Syndicat mixte fermé, le Siredom agit sur son territoire pour garantir aux administrés des collectivités territoriales la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de la gestion des déchets au sens l'article L.2224-13 CGCT, de l'énergie renouvelable ainsi que la protection et la préservation de l'environnement.

Le Siredom a su prendre le virage de la modernité et des évolutions technologiques par l'élargissement de ses domaines d'intervention en se dotant notamment des compétences énergie renouvelable.

D **Des déchets** (ordures ménagères, déchets d'activité économique [DAE], biodéchets, etc.) par la prévention, le traitement, la valorisation et le recyclage

ENR **Des énergies renouvelables** (production, fourniture et vente d'énergie renouvelable ou autres)

ENV **De l'environnement** (respect de la biodiversité et des paysages dans la conduite des politiques publiques)

DD **Du développement durable** (lutte contre le changement climatique ; préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ; épanouissement de tous les êtres humains ; dynamique de développement local suivant des modes de production et de consommation responsables)

EC **De l'économie circulaire** (modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets)

Le Territoire



Le Siredom regroupe 13 établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) composés de 175 communes, représentant 901 833 habitants et réparties en Essonne et Seine-et-Marne ; soit 70% de la population du Département de l'Essonne constitué de 1 287 330 habitants sur un territoire de 1 101 km².

Le syndicat agit sur un territoire disposant de nombreux atouts dont la densité de son tissu économique, la concentration d'activités universitaires et technologiques de 1^{er} plan, des infrastructures denses (ferroviaire, réseau autoroutier et routier ainsi que d'une voie navigable d'envergure que constitue la Seine) ainsi que d'un patrimoine et de paysages remarquables.

Le territoire du Siredom est très hétérogène et nécessite donc de prendre en compte ses spécificités et contraintes au regard du milieu dans lequel il s'inscrit : milieu urbain tourné vers la Métropole du Grand Paris, un milieu semi-urbain moins dense et un milieu rural moins peuplé. Ainsi, en 2019, pour la collecte des bornes d'apport volontaire, il a été décidé de séparer le territoire en 2 zones : nord qui représente environ 1/3 de la surface pour 2/3 des habitants, donc plutôt urbanisée et une zone sud qui compte 1/3 des habitants pour 2/3 de la surface, donc plus rurale.

Zone	EPCI
Nord	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
	CA Coeur d'Essonne Agglomération
	EPT Grand-Orly Seine-Bièvre
	CC Val d'Yverres Val de Seine
	CC Val d'Essonne
Sud	CA Paris Saclay Agglomération
	CC Entre Juine et Renarde
	CC Pays de Limours
	CA de l'Etampois Sud Essonne
	CC Dourdannais en Hurepoix
	SIRTOM Sud Francilien
	SEDRE de la région d'Étampes
SMICTOM du Pays de Fontainebleau	

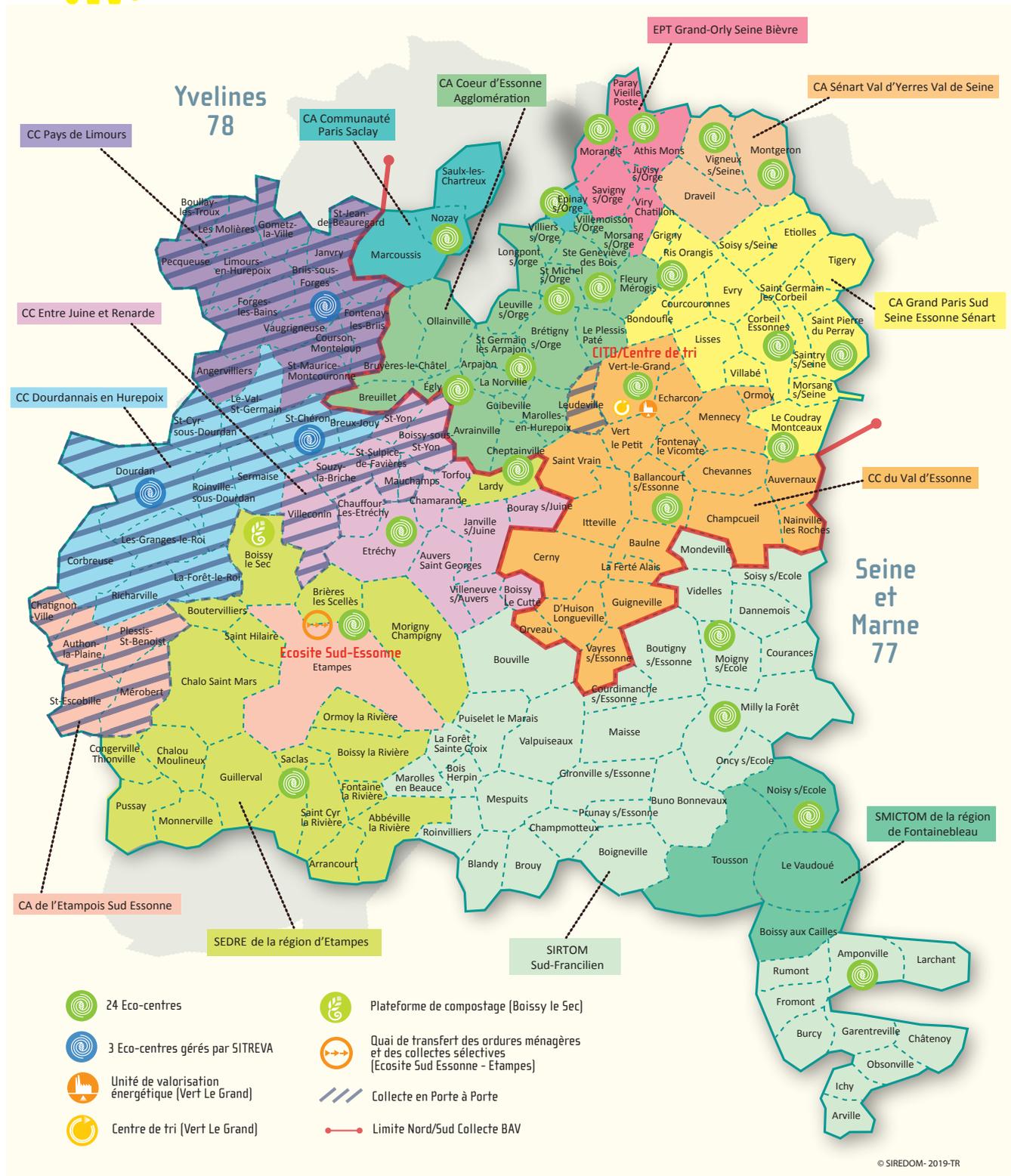
Le Siredom

Le territoire

13 EPCI
175 communes
901 833 habitants
70 % de la population
du Département

65% Communauté d'Agglomération
15% Communauté de Communes
20% Syndicat mixte

52% Urbain
24,7% Urbain dense
15,9% Mixte dominante urbaine
4,8% Mixte dominante rurale
2,6% Rurale avec ville centre



Le Siredom

Une gouvernance partagée

Le comité syndical

Le Siredom est administré par un Comité syndical composé de délégués des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de syndicats. Chaque EPCI est représenté au prorata du nombre de communes qui le compose par 1 délégué titulaire et 2 suppléants.

Le Comité syndical se réunit, sur convocation du Président, chaque fois qu'il est nécessaire et au moins 4 fois par an.

Le Bureau syndical

L'exécutif du Siredom est composé d'un Président, de 14 Vice-Présidents ainsi que de 27 Conseillers-Délégués. Les Présidents-Délégués et Conseillers-Délégués n'ont pas voix délibérative.

L'exécutif est élu parmi les membres du Comité syndical à la majorité absolue.

Le Bureau syndical se réunit sur convocation du Président. L'élection des Vice-Présidents au sein du Bureau syndical a été déterminée par délibération n°18.01.08-04 lors de la séance du 8 janvier 2018.



Les délégations de fonction et d'attribution

Au regard des dispositions de l'article L.5211-10 CGCT :

« Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles expressément énoncées dans le présent article ».

Au regard des dispositions de l'article L.5211-9 CGCT :

(...) Le Président « peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau (...) ».

En application des dispositions de l'article L.2122-23 CGCT applicables par renvoi de l'article L.5211-2 CGCT, le Président du syndicat peut procéder à une subdélégation des pouvoirs qui lui ont été précédemment délégués par l'Assemblée.

	ÉCO-CENTRES (DÉCHÈTERIES)	Amponville, Athis-Mons, Ballancourt-sur-Essonne, Corbeil-Essonnes, Égly, Épinay-sur-Orge, Étampes, Étréchy, Lardy, Le-Coudray-Montceaux, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-Ecole, Montgeron, Morangis, Noisy-sur-École, Nozay, Ris-Orangis, Saclas, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Vert-le-Grand, Vigneux-sur-Seine.	24
	UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	CITD de Vert-le-Grand/Echarcon	1
	CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES	CITD de Vert-le-Grand/Echarcon	1
	QUAI DE TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES COLLECTES SÉLECTIVES	Ecosite Sud Essonne - Étampes.	1

Les équipements industriels avec lesquels le Siredom travaille

	RECYCLERIES	Recyclerie du Gâtinais à Prunay-sur-Essonne, La recyclerie Les portes de l'Essonne à Athis-Mons, La ressourcerie de Montgeron	3
	PLATEFORME DE STOCKAGE DU VERRE	Étampes, Vert-le-Grand.	2
	PLATEFORME DE COMPOSTAGE	Boissy-le-Sec, Moigny-sur-Ecole, Vert-le-Grand.	3
	CENTRE DE TRI DES ENCOMBRANTS	SEMAVAL - Vert-le-Grand/Echarcon	1

Du déchet à la création de valeur

Le Siredom continue à s'inscrire dans l'atteinte des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ainsi, en avril 2019, il a mis en service une unité de chaleur sur l'usine de Vert-le-Grand/Écharcon qui alimente en chauffage urbain la Communauté d'Agglomération du Grand Paris Sud.

De plus, en septembre 2019, il a mis en service un 2^{ème} groupe turbo alternateur (GTA) à l'usine de Vert-le-Grand afin de produire plus d'électricité.

Ainsi, sur 2019, le CITD a produit 80 831 MWh de chaleur dans le réseau de chaleur urbain et 70 034 MWh d'électricité (61 103 MWh pour le GTA1 et 8 931 MWh pour le GTA2).

Les services : Présentation, activités et perspectives

Administration générale

L'administration générale est placée sous l'autorité de la Directrice du Pôle administratif et compte 3 personnes au secrétariat et à l'accueil, 2 aux ressources humaines et 2 aux marchés publics.

Les différentes missions

- Administrations des Assemblées : organisation, préparation et suivi des réunions du Bureau et du Comité Syndical
- Secrétariat du Président et de la Direction Générale
- Relations transversales avec les élus, services et institutionnels
- Gestion de la boîte mail « contact » et « ecocitoyen »
- Suivi de l'enregistrement des courriers
- Tenue du registre des délibérations et décisions
- Gestion des archives syndicales
- Organisation des vœux du Président
- Gestion de fournitures et services (fournitures, mobilier, entretien ménager, parc véhicule...) et abonnement aux magazines

Les convocations et les dossiers des séances sont adressés par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants.

Des tablettes tactiles sont confiées aux délégués titulaires contre signature d'une charte par laquelle ils s'engagent dans la dématérialisation. Ce procédé leur permet de consulter et de suivre les présentations des rapports et projets de délibérations en séances.

La transmission des délibérations au contrôle de légalité est réalisée par dématérialisation via «ok-actes» (Omniklès) depuis mai 2015. Le service de l'Administration Générale assure également leur publication, leur notification aux services et le suivi de leur exécution.

Le service a pour mission l'élaboration du Recueil des Actes Administratifs semestriel et la tenue du Registre des délibérations et décisions.

L'activité du service

Actions	2016	2017	2018	2019
Réunions du Bureau Syndical	6	10	9	7
Réunions du Comité Syndical	9	7	10	7
Délibérations du Bureau	24	65	41	37
Délibérations du Comité	103	39	164	82
Décisions du Président	44	46	37	29
Courriers enregistrés « arrivée »	4 761	6 227	6 126	6 079
Courriers rédigés « départ »*	178	117	149	293

*Courriers rédigés « Départ » : (hors publipostage, transmissions mail)

Les services : Présentation, activités et perspectives

Administration générale

Les faits marquants de 2019

Modification du périmètre du Siredom

L'arrêté inter préfectoral n°2019-PREF.DRCL-104 du 18 avril 2019 portant adhésion du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la région de Fontainebleau au Siredom pour l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire des communes de Noisy-sur-Ecole, Tousson, Le Vaudoué et Boissy-aux-Cailles est venu modifier le périmètre du Siredom.

Le Siredom exerce deux compétences à la carte :
→ la collecte en porte à porte ET le traitement des déchets ménagers et assimilés (37 communes de l'ex-Sictom du Hurepoix)
→ le traitement des déchets ménagers et assimilés (138 communes)

Le Siredom est constitué de :

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Entre Juine et Renarde
- Val d'Essonne
- Dourdannais en Hurepoix
- Pays du Limours

5 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

- Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- Paris Saclay
- Etampois Sud Essonne
- Val d'Yerres Val de Seine
- Cœur d'Essonne Agglomération

1 ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

- Grand Orly Seine Bièvre

3 SYNDICATS

- SEDRE
- SIRTOM SUD FRANCILIEN
- SMICTOM de Fontainebleau

Autre fait marquant

Par délibération en date du 18 septembre 2019, le Comité Syndical a émis la volonté de se retirer du SITREVA. En effet, cette adhésion ne paraît pas justifiée, car le Siredom est en mesure d'assurer le traitement des déchets issus des 37 communes du Hurepoix à moindre coût et dans le respect de l'extension des consignes de tri.

12 EPCI ont approuvé ce choix. Le comité syndical du SITREVA a, quant à lui, émis un avis défavorable.

Perspectives en 2020

→ Finalisation du retrait du SITREVA

Le Siredom entend poursuivre et faire aboutir sa démarche de retrait du SITREVA.

→ Installation des nouvelles instances

En raison des élections municipales de 2020, l'ensemble des instances du Siredom seront renouvelées.

Ce renouvellement s'accompagne de la volonté de réétudier la représentativité du Comité Syndical. Une commission de réflexion a été créée afin de définir quelles pourraient être les modalités de la représentation la plus proportionnelle des EPCI tout en préservant le fait communal au sein du comité.



Les services : Présentation, activités et perspectives

Les marchés publics

Marchés conclus en 2019

Concomitamment à la dématérialisation des marchés publics, le format des données à publier a évolué. Ainsi, la publication de la liste des marchés conclus n'étant plus obligatoire, le service marché doit publier sur son profil d'acheteur (achatpublic.com) les données essentielles relatives aux marchés conclus et/ou modifiés. Aussi, les tableaux ci-dessous vous présentent ces informations pour l'année 2019.

Pour plus de clarté, il a été décidé de conserver une logique de découpage par type de procédure pour les marchés attribués.

1. Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
2. Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 221 000 € HT
3. Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 221 000 € HT et plus.

Seuil (€ HT)	N° de marché	Objet	Notification	Montant (€ HT)	Attributaires	Code postal
De 25 000 à 89 999	-	-	-	-	-	-
De 90 000 à 220 999	2019-003	Impression et livraison de support de communication pour le Siredom	12/11/19	Sans minimum 60 000 € maxi annuel	L'Artésienne	62
	2019-010	Modification des bornes d'authentification et d'accès des usagers aux déchèteries du Siredom	27/11/19	À prix forfaitaire (184 239 €) et unitaire (maxi sur toute la durée du marché de 100 000 €)	ABAC SA	77
	2019-004	Prestations de curage et pompage des équipements structurant pour les besoins du Siredom	05/11/19	Sans minimum 150 000 € maxi sur toute la durée du marché	Ortec Industries	91
De 221 000 et plus	2019-001	Fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers sur le territoire du Siredom et ses prestations annexes.	17/06/19	Sans minimum ni maximum	Sulo France SAS	92
	2019-002	Fourniture et livraison de composteurs individuels de jardin et de bio seaux sur le territoire du Siredom et ses prestations annexes - LOT 1 - Composteurs domestiques	27/06/19	Sans minimum ni maximum	Sulo France SAS	92
	2019-002	Fourniture et livraison de composteurs individuels de jardin sur le territoire du Siredom et ses prestations annexes - LOT 2 - Composteurs bois	27/06/19	Sans minimum ni maximum	Quadria	33
	2019-006-1	Prestations d'enlèvement des dépôts sauvages et de nettoyage des plateformes d'apport volontaire sur le territoire du Siredom - LOT 1 - SECTEUR NORD	28/11/19	Sans minimum ni maximum	GTO (Grand Travaux de l'Orge)	91
	2019-006-2	Prestations d'enlèvement des dépôts sauvages et de nettoyage des plateformes d'apport volontaire sur le territoire du Siredom - LOT 2 - SECTEUR SUD	25/11/19	Sans minimum ni maximum	SEPUR	78

Les services : Présentation, activités et perspectives

Les marchés publics

Avenants conclus en 2019

Marché N°	Procédure	Titulaire	N° avenant	Objet	Impact financier
MP2018-011	AO	SUEZ	1	Prise en compte de l'augmentation des tonnages, modification des fréquences de lavage	1,90%
MP2018-011	AO	SUEZ	2	Fin du marché au 31/05/2020	-37,96%
MP2013 Hurepoix	AO	SEPUR	5	Passage en C2 de l'hypercentre de Briis-sous-Forges	1,88%
MP2013 Hurepoix	AO		6bis	Prolongation du marché de 13 jours	0,51%
MP2018-017	MAPA	CECO-TECH	2	Prestation supplémentaire pour relance du marché de travaux de Sainte-Geneviève-des-Bois	8,15%

Suivi des procédures lancées et fructueuses par année depuis 2017

Peu de procédures ont été lancées en 2019 et ce pour plusieurs raisons :

- le faible nombre de marchés en renouvellement sur cette année,
- le suivi de la procédure de délégation de service public qui, de son lancement en novembre 2018 à son attribution en octobre 2019 et sa notification en novembre 2019, a fortement sollicité les services.,
- l'absence d'agent dédié au service marchés pendant plusieurs mois d'affilée.



Suivi des opérateurs économiques

Année	2017	2018	2019
Nombre de prestataires	57	25	9
- dont nombre de Franciliens	33	14	6
- dont nombre d'Essonnien	16	4	3



Répartition selon le type de procédure de la commande publique

Année	2017	2018	2019
Appel d'offres ouvert	17	9	3
Marché à procédure adaptée	11	16	3
Concession (DSP)	0	1	1



Les services : Présentation, activités et perspectives

Les marchés publics

Faits marquants en 2019

- **Conclusion d'un contrat de concession (délégation de service public) pour la maintenance et l'exploitation du Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand/Echarcon.**

Cette délégation de service public a été conclue avec la SEMARDEL pour une durée de 18 ans. Dans le cadre de cette délégation, la SEMARDEL s'engage à réaliser un programme de travaux comprenant la création d'une deuxième ligne de tri, l'amélioration de l'unité de valorisation énergétique (augmentation de la capacité et diminution de l'impact environnemental), construction d'un espace pédagogique sur le site de Vert-le-Grand. Sur les 18 ans, les recettes d'exploitation sont évaluées à 700 millions d'euros. Les prix proposés (prix révisables) sont les suivants :

- Pour l'UVE : 63€ HT la tonne d'OMr entrante
- Pour le centre de tri : 109€ la tonne de collecte sélective entrante
- Pour le verre : 6€ par tonne de verre transféré débarrassé de ses impuretés

- **Reconstitution d'un service marchés publics**

Le service ne disposant plus d'agents suite à la mutation de l'agent en charge des marchés, il a été décidé de lancer plusieurs recrutements pour reconstituer et renforcer ce service :

- En septembre 2019 : prise de fonction de la Directrice du Pôle administratif, de la commande publique, des affaires juridiques et des ressources humaines, affectation de deux agents au service.
- En octobre 2019 : lancement du recrutement d'un rédacteur/une rédactrice marchés publics.

Perspectives 2020

- **Des marchés de travaux** et des marchés de collecte ont été conclus début 2020 et un certain nombre de marchés importants pour l'activité du Siredom doivent être renouvelés avant la fin de l'année :

Éco-centres

- **Marchés de travaux** : reconstruction du local gardien d'Étampes, réhabilitation et extension de l'écocentre de Sainte Geneviève des Bois, construction du bassin de rétention de l'écocentre du Coudray-Montceaux...
- **Marchés de gestion des bas de quai** (collecte traitement).

Nouveaux marchés de collecte

- **Marché de collecte des déchets recyclables** bornes d'apport volontaire (hors Hurepoix)
- **Marché de collecte des déchets ménagers** et assimilés sur le territoire du Hurepoix

Renouvellement des marchés d'assurance (tous risques)

- **Préparation d'une nouvelle délégation de service public** pour l'exploitation et la maintenance de la plateforme de compostage « Compost Sud Essonne » : un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné afin d'accompagner le Siredom dans la préparation et la passation de cette délégation.



Les ressources humaines

Missions et compétences

Le service des ressources humaines se compose de 2 agents depuis le 19 août 2019 : une Responsable des ressources humaines et une gestionnaire payes et carrières. Ce doublement des effectifs a permis une meilleure prise en charge des dossiers selon une répartition de la charge du travail juste et équitable.

L'enjeu est aujourd'hui de gérer une masse salariale, qui compte tenu de l'évolution du Siredom, a connu une croissance exponentielle selon 2 phases depuis 2016 :

- Reprise en régie des éco-centres qui a conduit à la reprise de 32 agents via un transfert de personnel ;
- Intégration du personnel issu de l'ex-SICTOM du Hurepoix et nécessaires recrutements en 2018 et 2019 en vue de renforcer les équipes du siège du Siredom, tous services confondus, dans le cadre d'un fort turn over du personnel.

Les missions dévolues aux ressources humaines sont de :

- ➔ Promouvoir et valoriser les compétences et la dimension humaine
- ➔ Contribuer au bien-être des agents au travail
- ➔ Contribuer à la construction d'une culture commune du Siredom

Les effectifs du SIREDOM au 31/12

	2015	2016**	2017	2018	2019
Catégorie A	9	7	6	6	7
Catégorie B	8	9	7	4	5
Catégorie C	31	32	74	70	81
Apprenti	0	1	1	1	0
Femmes	23	25	27	19	20
Hommes	25	24	61	62	73
Age moyen (ans)	31	36	42	45	41

**effectif compté au 15/12/2016, car le transfert des éco-centres et de son personnel s'est effectué le 18/12/2016 et n'a donc pas d'impact sur les statistiques en 2016, mais en 2017.

La composition des effectifs, par catégorie et par sexe, est stable jusqu'en 2016. En 2018, on note une légère diminution de la représentation de l'encadrement de catégorie B, ainsi qu'une modification notable de la parité homme/femme qui s'accroît encore en 2018 (liées au transfert des agents et de l'activité en régie directe des éco-centres).

À périmètre constant (hors intégration des personnels des éco-centres), les dépenses de personnel sont maintenues entre 2017/2018 tout en intégrant les réformes statutaires notamment par la refonte des grilles indiciaires, la poursuite des réformes statutaires PPCR, et le glissement vieillesse technicité.

En 2019, on assiste à une augmentation des effectifs, les effectifs en équivalent temps plein étant passés de 88 à 93 au 31/12 2019 et ce, en raison :

- De la nécessaire réorganisation du Siredom (notamment le renforcement des services support et du service des éco-centres);
- Du remplacement des effectifs ayant quitté le Siredom ;

S'agissant de la collecte, la fin de l'année 2019 a été caractérisée par la scission du territoire en 2 zones, Nord et Sud et ce, en vue d'un meilleur maillage du territoire.

Enfin, le secteur de la valorisation comprend des effectifs stables au niveau de sites que constituent l'Ecosite Sud Essonne situé à Étampes et Compost Sud Essonne.

La médecine du travail préventive est assurée par prestation conventionnée avec ASTE santé au travail. 80 visites médicales préventives ont été organisées.

Au-delà de son fonctionnement régulier et quotidien, l'activité RH est jalonnée par des événements récurrents (campagne de recrutement, évaluation annuelle, plan de formation, saisie des instances paritaires auprès du CIG, promotion, avancement d'échelon, avancement de grade) et des projets de fonds.

Les services : Présentation, activités et perspectives

Les ressources humaines

	2015	2016	2017	2018	2019
Effectif total géré	48	48	87	81	93
Dont effectif rémunéré sur postes permanents	41	41	71	81	87
Dont titulaires et stagiaires	34	34	33	36	31
Apprentis	0	1	1	1	0
Emplois aidés	7	5	1	0	1
Accueil d'étudiants stagiaires (lycéens, universitaires, AFPA, en reconversion professionnelle)	12	20	15	2	1

Le personnel bénéficiaire de l'obligation d'emploi

En 2019, le nombre légal de bénéficiaires au Siredom n'est plus que de 2, ce qui ne permet pas au Siredom d'atteindre le seuil légal de 6%. Par conséquent, le Siredom va s'acquitter en 2020 d'une contribution supplémentaire auprès du FIPHFP de 11 240,72 euros.

La formation

Le budget total consacré à la formation est de 30 000 € incluant une part de budget propre, et une part de cotisation CNFPT, qui permet aux agents de suivre à titre individuel les sessions proposées par cet organisme.

Cette cotisation assise sur la masse salariale est de 0,90%.



Carrières et rémunérations

	2015	2016	2017	2018	2019
Actes réalisés (arrêtés et contrats)	178	557	344	328	419
Courriers - certificats - notes réalisés	284	577	448	534	537
Paies réalisées	720	744	1 320	1364	1500

***effectif compté au 15/12/2016, car le transfert des éco-centres et de son personnel s'est effectué le 18/12/2016 et n'a donc pas d'impact sur les statistiques en 2016, mais en 2017.*

L'augmentation des actes et des paies s'explique par le transfert des personnels et par une augmentation des recrutements temporaires liés à l'accroissement d'activité.

Les indicateurs de charge d'activité en gestion carrières/paies s'accompagnent d'une complexification des missions et tâches (réformes statutaires, PPCR, reclassements) de la coexistence

des statuts différents (CDI, CDD, apprentis, contrats aidés et fonctionnaires territoriaux) requérant une technicité à la fois pointue et très étendue, ainsi que de situations médicales, dont la difficulté de gestion, sur les plans techniques et humains s'accroît.

En 2019 il a été constaté 1 départ à la retraite.

Les ressources humaines

Action sociale

La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire relève de la volonté du Siredom de développer l'action sociale au bénéfice de ses agents.

Ainsi, en 2019, ce sont 44 agents qui ont bénéficié d'une participation de l'employeur à leur complémentaire santé. Cette participation a été revalorisée de 3 euros pour la tranche 4 (passant de 38 à 41 euros) et de 1 euro pour la tranche 3 (passant de 35 à 36 euros). Le Siredom a par ailleurs renouvelé sa contribution à l'Amicale du personnel à hauteur de 25 000 €.

Le Siredom a également cotisé au bénéfice de ses agents à PLURELYA, organisme social leur permettant de bénéficier de chèques rentrée scolaire, Noël, participation aux frais de crèches, centres de loisirs, vacances, prêts sociaux pour un montant annuel de 14 426,12 €. Depuis le 1^{er} janvier 2020, en raison d'un faible retour des agents sur les prestations de cet organisme, le Siredom a fait le choix de conventionner avec le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Enfin les agents ont bénéficié :

- d'un bon cadeau de fin d'année d'une valeur de 168,85 € pour un montant total de 16 209,60 € (pour les agents ayant au moins un an d'ancienneté);
- d'une prise en charge par le Siredom de 50% des tickets restaurant pour un montant total de 57 045,70 €.

Dialogue social

Cette année 2019 a permis de :

- Poursuivre les mouvements et organisation des services,
- Poursuivre et pérenniser un plan de formation adapté aux besoins individuels et transversaux, et permettant la meilleure intégration possible des nouveaux agents et de leur encadrement intermédiaire,
- Initier une démarche de mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnelles (DUERP) en partenariat avec le service Prévention des Risques du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne).

Ainsi, la mise à disposition d'une conseillère de prévention a permis de mener une démarche d'évaluation des risques et d'aider à la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Perspectives 2020

Les principaux projets à mener par la Direction des Ressources Humaines au cours de l'année 2020 seront les suivants :

- Poursuivre la mission de mise à jour du DUERP réalisée dans les écocentres auprès des services de collecte et aussi au siège du Siredom. ;
- Rédiger une « newsletter » trimestrielle à l'attention des agents afin de les informer de la vie du Siredom ;
- Restructurer le livret d'entretien professionnel de façon à le rendre plus pertinent et insérer un lien entre la manière de servir et la revalorisation du Complément Individuel Annualisé ;
- Proposer un nouveau livret d'accueil à jour ;
- Mettre en place un groupe de travail représentatif des agents dans le but de proposer plusieurs scénarii afin que le Siredom respecte la règle des 1 607 heures annuelles travaillées dès le 1^{er} janvier 2021.

Les services : Présentation, activités et perspectives

Les finances

Organisation du service

La Direction des Finances et du budget du Siredom est organisée autour de 3 services de 4 personnes, sous la direction du directeur.

Le pôle « recettes »

Il permet d'assurer l'intégration des tonnages des éco-centres et des artisans dans le logiciel MODERIS et CIRIL et assure les différentes facturations et ajustements ainsi que le tirage de l'ensemble des factures émises. Il traite les réclamations et effectue aussi un suivi régulier des recouvrements des EPCIs, des encaissements et des versements des soutiens perçus des éco-organismes.

Le pôle « dépenses »

Il permet d'assurer l'engagement, l'enregistrement, la liquidation et le mandatement des factures sur le logiciel CIRIL. Il contrôle et saisit les virements de crédits, assure le suivi de la trésorerie. Il gère les différentes demandes de la Trésorerie et effectue la déclaration mensuelle de la TVA.

En collaboration avec la Direction Générale des Services, le service prépare le rapport d'orientations budgétaires, le Plan Pluriannuel d'Investissements, les tarifs de collecte et de traitement applicables aux collectivités adhérentes, clientes ainsi qu'aux professionnels ayant accès aux équipements du Siredom. Il élabore l'ensemble des écritures budgétaires et comptables : les budgets primitif et supplémentaire, les décisions modificatives, le compte administratif.

Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est l'activité visant la maîtrise de la conduite raisonnable et correcte du budget du syndicat en prévoyant les événements et en s'adaptant à l'évolution, en définissant les objectifs, en mettant en place les moyens et en comparant les performances passées et futures.

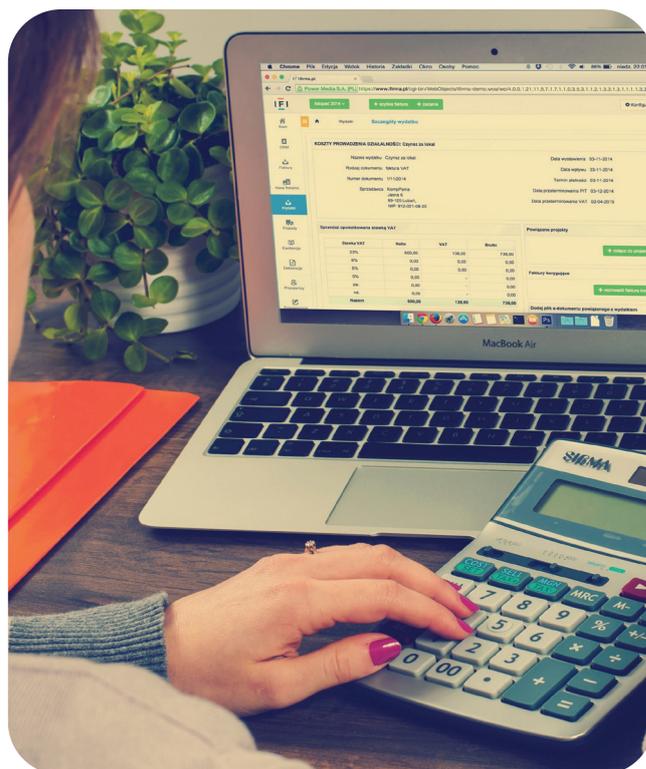
Le contrôle de gestion pense, propose et

élabore des outils de gestion au service du management de l'organisation (outils de suivi du recouvrement des EPCI adhérentes, outils de suivi des subventions, outils de simulation des soutiens CITEO).

Le contrôle de la gestion permet le contrôle, la mesure, la gestion et l'analyse de l'activité en suivant des indicateurs et en mesurant l'écart entre la situation réelle et le but visé (valeur cible, budget à respecter).

Les chiffres clés

- 3 168 mandats émis
- 3 491 titres émis
- 2 200 factures en dépenses
- 84 factures en recettes
- 80% taux de recouvrement
- 104 jours de délai de recouvrement



Les finances

Les notions clés sur les finances du Siredom en 2019

Le compte administratif 2019

La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services du Siredom. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagées par cette section est appelé « épargne brute ». Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté. Le surplus constitue l'épargne nette qui permet d'alimenter le financement des investissements prévus par le Siredom.

La section d'investissement

Elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes du Siredom, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine du Siredom.

BUDGET 2019

	Recettes	Dépenses	Total
Fonctionnement	63 058 864,85 €	55 490 280,81 €	+ 7 568 584,04 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté de n-1		+ 0,00 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté de n-1		+ 1 131 401,56 €
	Résultat de fonctionnement reporté (résultats bruts)		+ 8 699 985,60 €

	Recettes	Dépenses	Total
Investissement	7 603 728,31 €	10 197 910,88 €	- 2 594 182,57 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté de n-1		- 7 480 004,62 €
R001	Solde d'exécution positif reporté de n-1		+ 0,00 €
001	Résultat d'investissement reporté (résultat brut)		- 10 074 187,19 €

Résultat de clôture - 1 374 201,59 €

Restes à réaliser de l'année n à reporter sur le budget n+1

	Recettes	Dépenses	Total
Fonctionnement	- €	- €	+ 0,00 €
Investissement	5 593 166,90 €	1 230 820,85 €	+ 4 362 346,05 €
	Résultat des restes à réaliser		+ 4 362 346,05 €

Résultat final de l'exercice (résultat net de clôture) + 2 988 144,46 €

Besoin net de la section d'investissement dont le solde des restes à recouvrer - 5 711 841,14 €

Résultat reporté de fonctionnement + 2 988 144,46 €

Les services : Présentation, activités et perspectives

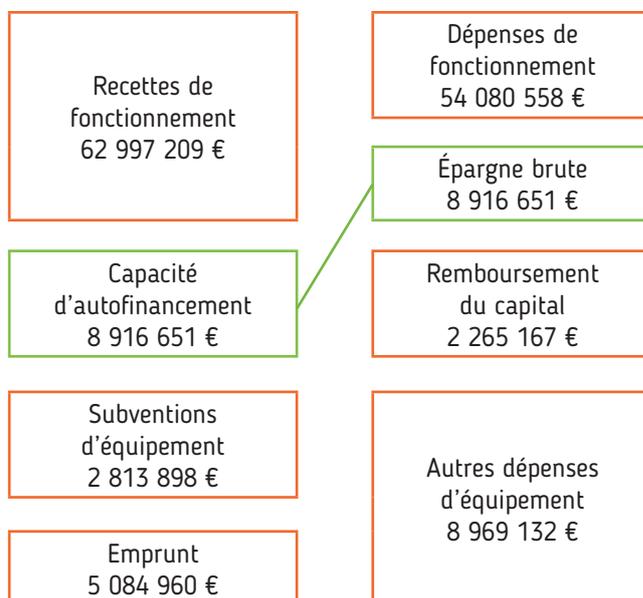
Les finances

Les grands équilibres

Dans les grands équilibres sont pris en compte les recettes issues de la gestion des services (ne sont pas pris les produits exceptionnels et les opérations d'ordre de transfert entre les sections) et les dépenses réelles de fonctionnement (ne sont pas pris les opérations d'ordre de transfert entre les sections).

Il s'agit ici de mesurer l'aisance de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions et emprunts).



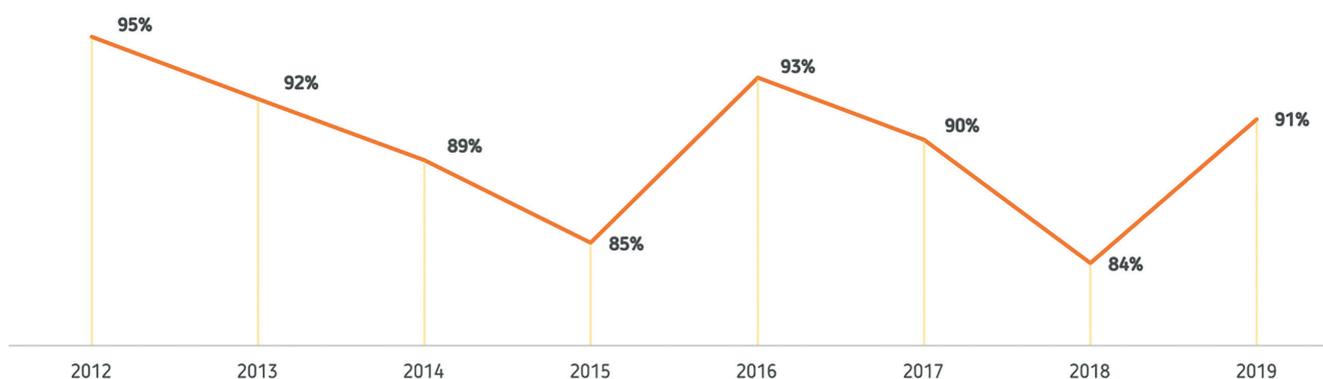
Les finances

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel

Le taux d'emploi des crédits mesure l'écart entre la prévision et la réalisation des dépenses inscrites au budget. Il constitue un indicateur fiable en matière de rationalisation de la dépense publique. En effet, combinée à un fort taux de réalisation des recettes de fonctionnement, la maîtrise des

dépenses de fonctionnement permet d'accroître l'épargne brute en vue de disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante pour contribuer au financement des opérations d'investissement à venir et minimiser le recours à l'emprunt.

Taux d'emploi des crédits

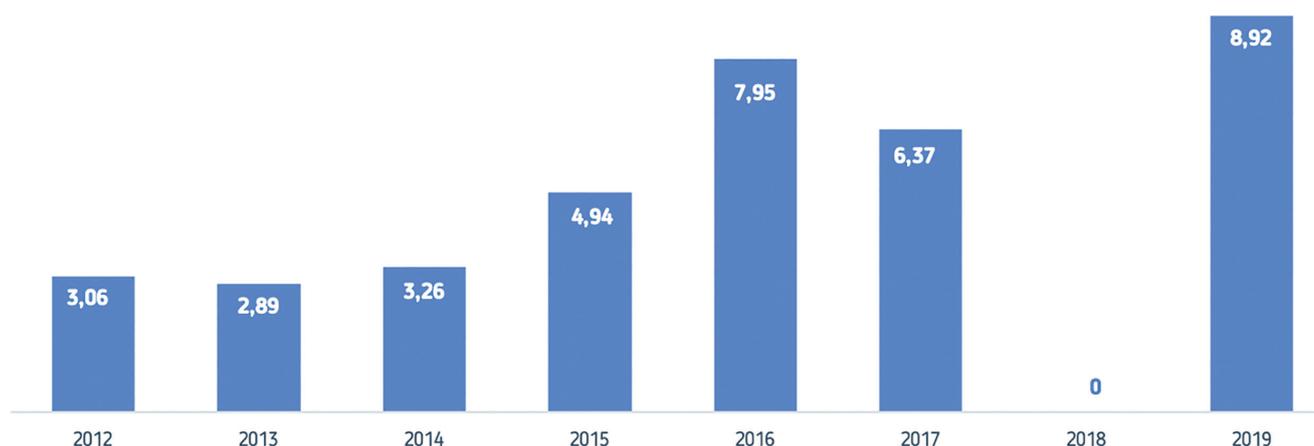


La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute

L'épargne brute traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir.

L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement avec pour priorité le remboursement du capital de la dette. L'épargne brute est calculée par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne brut exprimé en millions d'euros



Les services : Présentation, activités et perspectives

Les finances

Gestion active de la dette

La gestion de la dette consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au coût le plus bas possible, mais aussi à minimiser, tout au long de la vie de ces contrats, les frais financiers et les risques

potentiels. L'endettement présente l'avantage de faire financer des équipements ayant une longue durée de vie, mais il doit être maîtrisé tant en matière de taux négocié, que de durée.

Evolution du capital restant dû en millions d'euros



Evolution du taux moyen



Durée de vie résiduelle



Durée de vie moyenne



2 ans : capacité de désendettement
 11 % : épargne nette sur les recettes réelles de fonctionnement
 33 % : Comparaison de la dette restant à rembourser aux recettes affectées au fonctionnement

La **capacité de désendettement** (indicateur de solvabilité) indique le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de l'encours de dette en supposant qu'il y soit consacré toutes les ressources disponibles. La capacité de désendettement exprimée en années est une grandeur théorique. En effet, le Siredom est tenu de respecter les engagements de remboursement ou «profil d'amortissement» négocié avec la banque. En général, il n'est pas possible de décider de rembourser plus que ce qui est programmé sans payer des indemnités de remboursement anticipé.

Afin de surmonter ces limites, ce ratio peut être croisé avec le **ratio épargne nette sur les recettes réelles de fonctionnement**. Si ce dernier ratio est élevé, cela signifie que le remboursement de la dette est étalé dans le temps, et inversement s'il est bas.

Comparaison de la dette restant à rembourser aux recettes affectées au fonctionnement du Siredom. Un ratio élevé signifie que la structure est fortement endettée par rapport à ses revenus, et inversement s'il est bas.

Perspectives 2020

La maîtrise des dépenses d'investissement

Elle s'entend avec l'inscription des Crédits de Paiement au titre de l'exercice 2019 dans le cadre du PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement) 2018-2020 conforme à la réalité des opérations et la capacité opérationnelle et financière du Siredom.

Le PPI est ainsi fidèle au budget primitif 2019. La révision de ce PPI a également permis d'introduire les perspectives de recettes issues des subventions et aides des partenaires du Syndicat, qui participent à la réussite des opérations d'investissement et sans lesquels ces opérations ne pourraient être menées à bien.

(voir tableau ci-contre de la prévisualisation)

Nouvelle délégation de service public

À partir du 1^{er} janvier 2020, la nouvelle DSP entrera en vigueur pour l'exploitation et la gestion de Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD).

Des investissements vont être réalisés à hauteur de 37 M€ et porteront sur les périodes 2020/2021.

Nettoyage des abords des PAV/BAV

Une nouvelle prestation portant sur le nettoyage des abords des points d'apports volontaires (PAV) et des bornes d'apports volontaires (BAV) verra le jour en 2020 pour une enveloppe annuelle de 250 K€.

Sortie de l'avenant n°13 au BEA

Prise en compte de la valeur des biens non amortis sur les travaux « EDF » de l'incinération et le Sprinklage du centre de tri pour une enveloppe de 9,5 M€.

Un refinancement des biens sera envisagé sur 2020.

Part fixe du syndicat

La prise en compte des dépenses exceptionnelles conduira le syndicat à un exercice budgétaire 2020 très contraint avec une augmentation de la part fixe qui passera de 12,55 € par habitant à 17,90 € par habitant.

Gestion de la plateforme de compostage de Compost Sud Essonne

Le SIREDOM envisage d'externaliser la gestion de l'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Les services : Présentation, activités et perspectives

Les finances

PROGRAMME ECO-CENTRES					recettes prévisionnelles 2020
	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
Éco-centre d'Amponville	1 545 560 €	1 545 560 €			Opération terminée
Éco-centre de Montgeron	1 912 623 €	1 891 623 €	15 172 €		Opération terminée
Éco-centre de Vigneux	300 000 €				
Éco-centre de Lisses	2 000 000 €		15 000 €		
Éco-centre d'Egley	2 000 000 €	17 990 €	52 000 €		
Éco-centre d'Epinay-sur-Orge	1 600 000 €		15 000 €		
Éco-centre de Marolles-en-Hurepoix	1 600 000 €				
Éco-centre d'Evry	1 600 000 €				
Éco-centre d'Étampes (suite à incendie)				150 000 €	
Éco-centre de Morangis	50 000 €		8 000 €		
Éco-centre de Ris-Orangis	50 000 €		7 000 €		
Éco-centre de Sainte-Geneviève-des-Bois	2 000 000 €		660 105 €	1 900 000 €	200 000 €
Éco-centre de Ballancourt-sur-Essonne	1 117 000 €	19 220 €	17 000 €		
Éco-centre d'Athis-Mons (Terrain)	500 000 €		4 125 €		
Éco-centre du Coudray-Montceaux	9 000 €		9 000 €		Opération terminée
Bassin éco-centre du Coudray-Montceaux	341 000 €		341 000 €		Opération terminée
Éco-centre de Saclas	100 000 €		62 028 €		Opération terminée
Éco-centre d'Etréchy	252 120 €	237 716 €	9 337 €		Opération terminée
Bassin éco-centre d'Etrechy	40 000 €		13 970 €		Opération terminée
Éco-centre Noisy-sur-Ecole	20 000 €		16 595 €		Opération terminée
Éco-centre de Saint-Germain-lès-Arpajon	738 274 €	735 204 €	0 €		Opération terminée
Réhabilitation du quai de transfert d'Étampes	350 000 €		350 000 €		
Signalétique (Marché Lacroix)	135 634 €		135 634 €		
Travaux divers éco-centre + gros entretien + plantations	1 000 000 €	805 709 €	1470 000 €	750 000 €	
Sous-total éco-centres	19 261 211 €	5 253 022 €	1 870 966 €	2 800 000 €	120 000 €

PLATEFORMES ÉCOLOGIQUES D'APPORT VOLONTAIRE ET BORNES AÉRIENNES - NOUVELLE GÉNÉRATION					recettes prévisionnelles 2020
	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
Travaux PAV	959 000 €	562 723 €	119 512 €	400 000 €	
Acquisition dispositif escamotable	2 225 682 €	396 135 €	216 444 €	80 000 €	
Acquisition et installation de sondes	431 638 €		425 788 €		
Acquisition containers et composteurs	215 691 €	33 989 €	163 428 €		
Sous total équipements apport volontaire	3 832 011 €	992 847 €	925 172 €	480 000 €	

Les finances

PLATERFORMES DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS - COMPOST SUD ESSONNE					recettes prévisionnelles 2020
	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
Réhabilitation de la plateforme de compostage de déchets verts	2 000 000 €		107 750 €		
Coût des engins	688 000 €		6880 000 €		
Sous total Compost Sud Essonne	2 6880 000 €		795 750 €		

ÉCOSITE SUD ESSONNE					recettes prévisionnelles 2020
	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
Réhabilitation du quai de transfert de déchets	400 000 €		50 000 €	350 000 €	
Sous total Ecosite Sud Essonne	4000 000 €		50 000 €	350 000 €	

ÉNERGIE RENOUVELABLE					recettes prévisionnelles 2020
	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
Adaptation du réseau de chaleur	12 326 203 €	6 749 100 €	5 577 103 €		
Sous-total Énergie renouvelable	12 326 203 €	6 749 100 €	5 827 103 €		

ILOTS DE DIVERSITÉ ET PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL					recettes prévisionnelles 2020
	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
Vergers pédagogiques	450 000 €		220 000 €		Opération terminée
Ilots de biodiversité de Viry-Châtillon	100 000 €				Opération terminée
Ilots de biodiversité de Wissous	100 000 €				Opération terminée
Jardins familiaux à Athis-Mons	120 000 €				Opération terminée
Jardins familiaux à Saint-Michel-sur-Orge	150 000 €				Opération terminée
Jardins familiaux à Tigery	30 000 €		30 000 €		Opération terminée
Sous total Environnement	950 000 €		250 000 €		

MOYENS GÉNÉRAUX					recettes prévisionnelles 2020
	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
Acquisition matériel roulant	70 000 €		45 000 €		
Materiels informatique et téléphonie	250 000 €		104 650 €	40 000 €	
Acquisition du Foncier du parking du siège	80 000 €		80 000 €		
Mobilier	15 000 €		5 000 €		
Sous-total Moyens Généraux	415 000 €		234 650 €	40 000 €	

TOTAL					recettes prévisionnelles 2020
	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
TOTAL	39 872 425 €	12 994 969 €	9 703 641 €	3 670 000 €	120 000 €

Les services : Présentation, activités et perspectives

La Communication

Le Pôle communication est placé sous l'autorité d'un directeur NTIC et compte 2 personnes.

Les différentes missions

Le service communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du Siredom en matière de gestion des déchets. Il élabore une stratégie de communication et des plans d'actions permettant ainsi de sensibiliser, rassembler, et informer les différents acteurs.

Les actions de communication doivent toucher un large public : usagers, partenaires techniques et financiers, presse, élus et collectivités du territoire, prestataires... L'action de communication (forme et contenu) est donc construite en fonction des acteurs ciblés.

Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser au mieux sur les gestes éco-citoyens à adopter et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

En plus des nombreux outils « papier » tels que les guides, plaquettes, affiches..., le Siredom a mis en place de nombreux outils numériques : le site internet qui centralise toutes les informations dont les habitants ont besoin, les pages Facebook et Twitter pour être toujours plus réactif et proche du public.

Ponctuellement, des manifestations sont organisées par le syndicat pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets.

Faits marquants 2019

Communication écrite

- Le service communication réalise et conçoit de nombreux **supports de communication** qui sont distribués ou disponibles sur demande au siège : guide du tri, guide des déchèteries, calendriers de collecte des 37 communes où l'on réalise la collecte, guide du compostage, Rapport d'Activité et Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2018, PAV/BAV, stop pub, autocollant de consignes de tri emballages

- **Les expositions** : l'exposition sur le tri a un très beau succès avec 23 réservations et l'exposition sur le compostage a eu un succès plus modeste avec 12 emprunts.

- Mise en page du **PLPDMA**

- **Presse** : insertions de communiqués de presse notamment sur le PLPDMA



Les services : Présentation, activités et perspectives

La Communication

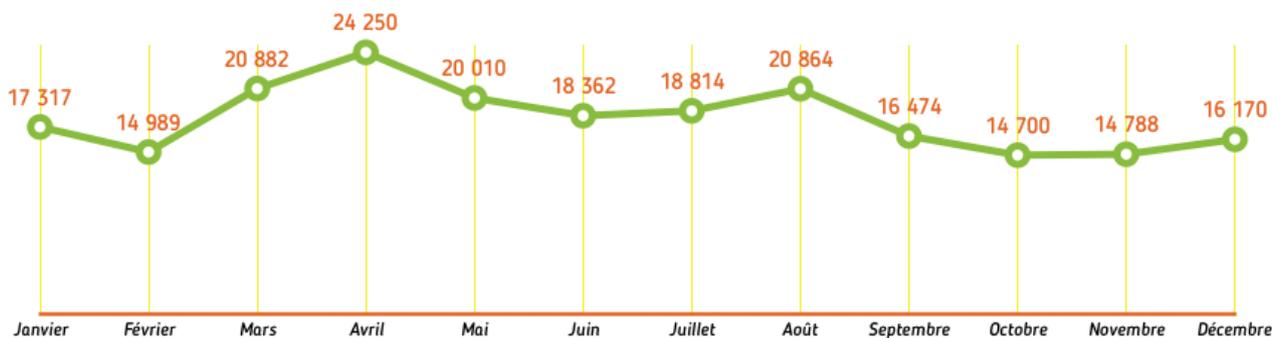
Communication numérique

- **Site internet** : www.siredom.com

Support de communication désormais incontournable, le site internet contient toutes les informations pratiques et utiles aux usagers, mais aussi les actualités du syndicat.



FRÉQUENTATION DU SITE



- Réseaux sociaux : Facebook et Twitter

Rapides, pratiques et interactifs, les réseaux sociaux sont des vecteurs de sensibilisation des usagers. C'est aussi un outil où l'on peut échanger, conseiller et aborder une grande variété de sujets.



Date	Thème	Portée	Interactions	Aperçu	Taux d'interaction (Taux moyen sur Facebook en 2019 = 3,91%)
2 avril 2019	🐔 Top départ de l'opération 2019 "200 poules pour réduire les déchets" !	25 900	2 888		11,2 %
19 juillet 2019	⚠️ ☀️ En raison des fortes chaleurs, les éco-centres du Siredom seront fermés l'après-midi du mardi 23 juillet au jeudi 25 juillet inclus.	24 200	979		4,0 %
26 juin 2019	⚠️ ☀️ En raison des fortes chaleurs, les éco-centres du Siredom seront fermés l'après-midi à partir de jeudi et jusqu'à la fin de la semaine.	22 400	1 271		5,7 %
29 novembre 2019	🕒 ⚠️ Important : à partir du 1er janvier 2020, les horaires des éco-centres évoluent !	14 100	1 085		7,7 %
21 mars 2019	🐔 🐔 "200 poules pour réduire les déchets" : c'est bientôt ! Dans 12 jours, le Siredom lance l'appel à candidature	12 700	2 500		19,7 %
2 juillet 2019	😬 Votre déchet plastique, un faux ami du tri ? Toutes les consignes de tri sur : siredom.com/trierdechets	11 800	787		6,7 %
24 janvier 2019	👏 🌱 Découvrez les résultats 2018 de vos gestes de tri !	11 200	689		6,2 %

Les services : Présentation, activités et perspectives

La Communication

Date	Thème	Portée	Interactions	Aperçu	Taux d'interaction (Taux moyen sur Facebook en 2019 = 3,91%)
20 août 2019	Un nouveau service de collecte "éco-solaire" des encombrants sur appel téléphonique avec la Recyclerie du Gâtinais	9 900	1 469		14,8 %
26 décembre 2019	Après le grand déballage, place au tri des emballages ! - Trier vos déchets de Noël.	9 800	778		7,9 %
7 mai 2019	Du nouveau dans le tri des déchets ! Aujourd'hui les gobelets en carton sont recyclables	9 600	546		5,7 %

- Newsletter

Lettre mensuelle destinée aux collectivités, EPCI, élus du Siredom et partenaires institutionnels, elle relaye les 5 infos essentielles à retenir sur l'actualité du syndicat, mais aussi sur des informations pratiques. Synthétique, elle permet de se rendre sur le site internet pour avoir plus de détails.

- Panneaux électroniques

Disposés à l'entrée de 17 des 23 éco-centres, les panneaux d'informations diffusent en temps réels les actualités de l'éco-centre, comme les horaires d'ouverture.



Manifestations

- 4^{ème} édition des poules

Le Siredom propose à 100 foyers sélectionnés après appel à candidatures d'adopter 2 poules avec leur poulailler afin de participer à une action en faveur de la prévention des déchets et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, une poule peut consommer jusqu'à 150 kg de déchets alimentaires par an (épluchures, restes de repas...).



- Actions de sensibilisation

Le service communication participe à la promotion des différentes animations organisées par le Siredom sur son territoire, notamment les chantiers Brisfer, Essonne verte Essonne propre, l'inauguration de vergers pédagogiques.



Les services : Présentation, activités et perspectives

La Communication

Signalétique

- Création d'un nouveau logo

L'identité visuelle du Siredom reflète son activité, ses valeurs, son positionnement et sa vision. L'ancien logo avait 15 ans et son aspect, ses coloris et sa typographie étaient dépassés. Un nouveau logotype clair, simple, aisément identifiable, modernisé et évolutif a été créé par le service communication. Son format permettra également de l'intégrer plus aisément dans tous types de supports. Après consultation du personnel et des élus, il a été adopté par le comité syndical en 2019.



- Création d'une signalétique des flux dans les éco-centres

Afin d'améliorer la lisibilité des consignes de tri dans les éco-centres, le service communication a créé une signalétique moderne et harmonisée. L'objectif principal était de mieux renseigner les usagers afin que le tri soit plus efficace.



Perspectives 2020

- Refonte du site internet
- Création de panneaux d'information à l'entrée des éco-centres
- Mise en place d'une logotisation sur les camions de collecte
- Améliorer la visibilité du Siredom auprès des EPCI et des collectivités
- Campagne d'informations sur la mise en œuvre de la nouvelle DSP



Les services : Présentation, activités et perspectives

Environnement et développement durable

Le pôle environnement est géré par le directeur NTIC avec une personne.

La revalorisation des déchets passe par un changement de paradigme.

Le geste ultime de « jeter » pour se débarrasser définitivement d'un objet ou de quelque matière résiduelle est désormais une étape inscrite dans un processus circulaire des matières premières et des produits.

Les différentes opérations menées par le service environnement et développement durable du Siredom visent à sensibiliser notamment les plus jeunes sur les enjeux de ce processus circulaire, de l'insouciance du geste de jeter à une prise de conscience de l'importance de l'action de chacun.

L'idée est d'avoir une approche volontariste et valorisante de la gestion vertueuse de nos déchets : un déchet ramassé dans le cadre d'un chantier Brisfer c'est prendre conscience qu'un petit écart individuel ponctuel est durablement une lourde charge collective, que la mise en valeur d'une parcelle de terrain dans un chantier EPIDE, c'est améliorer notre cadre de vie et renforcer l'estime de soi,

Bilan des travaux, actions et études menées

Brigades Sud-Franciliennes d'enlèvement pour le recyclage (BRISFER)

Présentation

Les BRISFER consistent à organiser pendant les périodes de vacances scolaires des chantiers citoyens alliant apports théoriques et intervention sur le terrain pour un public composé des jeunes de 16 à 25 ans. En contrepartie, les jeunes reçoivent du Siredom des chèques cadeaux multi-enseignes d'une valeur totale de 230 euros ainsi qu'une attestation indiquant qu'ils ont bien réalisé le chantier.

Les chantiers se déroulent sur une durée de cinq jours, regroupant 8 participants, et se décomposent de la manière suivante :

- 1 module de formation axé sur la sécurité, le maniement des outils et le tri des déchets : Cette formation permet de garantir la sécurité des participants sur le chantier et de transmettre aux jeunes les connaissances de base sur l'utilisation du matériel d'entretien d'espaces verts et sur le tri des déchets ;
- 1 module d'intervention sur le terrain : Enlèvement de dépôts sauvages sur le territoire du SIREDOM, tri des déchets, nettoyage d'espaces verts (débroussaillage, etc.) ;

Public cible : 16-25 ans

Durée du chantier : 5 jours

8 participants

230 € de gratification

Le syndicat met en place les chantiers BRISFER en liaison étroite avec les collectivités ou EPCI adhérents ayant la compétence collecte.

Bilan 2019

Pour cette quatrième année de mise en œuvre, 66 communes réparties sur tout le territoire du syndicat et 516 jeunes ont bénéficié du programme de chantiers BRISFER. Celui-ci a permis de nettoyer des sites communaux et de valoriser plus de 50 tonnes de déchets issus de dépôts sauvages.

66 communes

516 jeunes

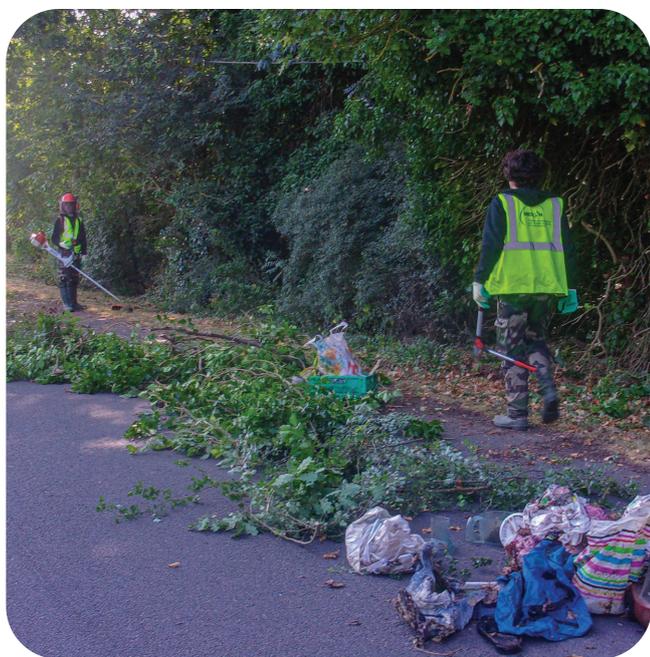
50 tonnes de déchets valorisés



Les services : Présentation, activités et perspectives

Environnement et développement durable

Lors des opérations d'enlèvement de dépôts sauvages sur une commune, les déchets récupérés font l'objet d'un tri par les participants aux chantiers BRISFER. Les déchets sont apportés directement dans les exutoires les plus proches afin d'atteindre un taux de valorisation maximum (CITD de Vert-le-Grand/Echarcon, éco-centres, plates-formes de compostage etc.). Au-delà des apports de déchets en éco-centres et aux exutoires, plusieurs chantiers ont fait l'objet d'une valorisation de déchets directement sur site et/ou d'un apport sur une plateforme communale de pré-tri des déchets des services techniques.



Bilan financier 2019

Concernant les moyens financiers, la poursuite de l'unité BRISFER a nécessité quelques dépenses (maintenance du matériel, vêtements, chèques cadeaux ou encore le recours à des prestataires pour réaliser les chantiers) :

- Gratifications en chèques cadeaux multi-enseignes : 117 507 € H.T ;
 - Vêtements (treillis, t-shirt, EPI) : 16 577 € H.T ;
 - Prestataires extérieurs : 145 860 € H.T.
- Total des dépenses : 279 944 € H.T

Le financement de cette politique est principalement assuré par :

- Des financements propres
- Le F.O.S.E.D. (Fond Solidaire pour une Essonne Durable)

Brigades Sud-Franciliennes d'enlèvement pour le recyclage (BRISFER) en partenariat avec l'EPIDE.

Présentation

En outre, le Siredom a effectué des chantiers avec l'EPIDE qui est un Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi situé à Brétigny-sur-Orge.

La mission première de l'EPIDE est de permettre aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion et de les conduire à construire leur place, de façon durable, dans le monde du travail et dans la société.

Le partenariat en quelques chiffres :



Perspectives BRISFER / Epide

Le Siredom se voit dans l'obligation de suspendre la mise en œuvre des chantiers Brisfer eu égard aux recommandations faites par le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes en charge du contrôle du Siredom.

L'argument évoqué porte sur le champ de compétence du Siredom qui ne paraît pas en totale adéquation avec la nature des dits chantiers.

Le contrôle étant en cours et le rapport final prévu fin 2020, il a été proposé, à l'appui des recommandations qui seront faites, de revoir avec l'ensemble des délégués du Siredom, la position à adopter en toute connaissance de cause à l'avenir.

Les services : Présentation, activités et perspectives

Exploitation et gestion déléguée

La directive-cadre sur les déchets n°2008/98/CE décline le principe essentiel de la hiérarchie des déchets comme suit : prévenir la production des déchets, préparer les déchets en vue du réemploi, les recycler, les valoriser et les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Elle entend accompagner la transition vers une économie circulaire par la détermination d'objectifs contraignants ; au titre desquels figure notamment l'atteinte des objectifs suivants : recyclage de 65% des déchets municipaux d'ici à 2020, recyclage de 75% des déchets d'emballages d'ici à 2030, réduction de la mise en décharge à tout ou plus de 10% des déchets municipaux d'ici à 2030 et l'interdiction de la mise en décharge des déchets collectés séparément. Sur le plan national, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte un volet économie circulaire qui influe sur les politiques de prévention et gestion des déchets dont les objectifs sont déclinés comme suit : réduction de 10% des déchets ménagers à l'horizon 2020, diminution à 50% du volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2025, hausse de la valorisation des déchets à hauteur de 55% en 2020 et 65% en 2025 ainsi que le recyclage à 70% des déchets du BTP à l'horizon 2020.

La direction est composée de 10 personnes, sous la responsabilité d'un directeur.

Missions et compétences

→ Contrôle et suivi de l'exploitation du Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand, de l'Ecosite Sud-Essonne et de Compost Sud Essonne.

Unité d'Incinération des Ordures Ménagères, Centre de Tri des Collectes Sélectives, Quai de transfert des ordures ménagères et collectes sélectives, Plateforme de compostage des déchets végétaux.

→ Gestion des contrats avec les Eco-Organismes et suivi des marchés de traitement des déchets

Suivi des Eco-organismes (CITEO, Eco- Mobilier, OCAD3E) et des soutiens afférents, marchés de traitement des déchets (Encombrants, Déchets des Services Techniques, Déchets Végétaux).

→ Gestion des données quantitatives et qualitatives des collectes en porte à porte.

Activités de la direction



Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand/-Echarcon

Le Siredom a confié à SEMARDEL la construction et l'exploitation du centre de tri des collectes sélectives et de valorisation énergétique des ordures ménagères, situé à Vert-le-Grand, au travers d'un bail emphytéotique administratif arrivant à échéance au 31 décembre 2019.

Le Comité Syndical du Siredom a statué au Comité Syndical de 26 septembre 2018 sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation du CITD : le comité syndical a confirmé une gestion sous la forme d'un contrat de délégation de service public, avec un ilot concessif permettant de justifier une durée de DSP pouvant aller jusqu'à dix-huit années. Cette procédure a été lancée en 2019 et a abouti au choix du nouveau délégataire, avec prise d'effet du contrat de DSP le 1^{er} janvier 2020.

Cette DSP a été attribuée au groupe SEMARDEL qui a créé une nouvelle société dédiée à ce contrat : SERIVEL (Société Essonnienne pour le Recyclage, l'Incinération et la Valorisation des Energies Locales).



Les services : Présentation, activités et perspectives

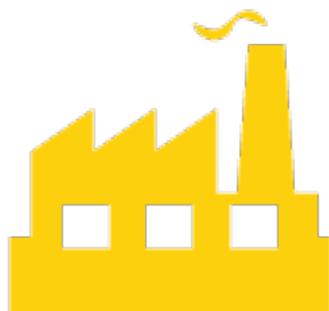
Exploitation et gestion déléguée

2

Services

Les apports au CITD en 2019 tous types de collecte confondus (Porte à porte, Déchèteries, apports volontaires, déchets des services techniques) :

- 199 637 t d'ordures ménagères dont
 - * 183 849 t incinérées à l'usine de Vert-le-Grand
 - * 15 788 t incinérées dans d'autres UIOM
- 65 114 t d'emballages et journaux dont verre



En 2019, ce sont

429 contrôles sur les matières premières secondaires issues du tri*

528 caractérisations réalisées sur les collectes entrantes du centre de tri**

Les enjeux environnementaux sont au cœur de cette nouvelle DSP au travers :

- De la valorisation énergétique et matière :
 - o Amélioration de la récupération de l'énergie dissipée des installations : 145 à 160 GWh/an
 - o Construction d'un centre de tri haute performance : Capacité totale du site de 70 000 t, avec 2 lignes de tri
- Du contrôle de l'impact environnemental :
 - o Amélioration de la captation des oxydes d'azote : 160 mg/Nm³ à 70 mg/Nm³
 - o Modification du traitement des fumées par la mise en œuvre d'un traitement sec
 - o Évitement de 25 000 tonnes de CO₂/an
 - o Installation d'une unité de traitement des eaux pluviales
 - o Réutilisation et optimisation de la consommation d'eau : 35 000 m³/an
 - o Création d'une maison de l'Ecosite pour l'accueil des groupes et des scolaires ainsi que d'un jardin de la biodiversité

Les investissements portés au travers de cette DSP se montent à 37 M € qui se déclinent comme suit :

- 17,3 M€ pour le centre de tri Haute Performance
- 10 M€ pour l'optimisation de la performance énergétique
- 8 M€ pour l'amélioration de l'impact environnemental
- 1,7 M€ pour la communication dédiée au quotidien

Réception et traitement des collectes sélectives

En 2019, 45 648 t de déchets provenant de la collecte sélective et 18 508 t de verre ont été traitées.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DES COLLECTES SÉLECTIVES HORS VERRE PAR HABITANT ENTRE 2010 ET 2019



Les services : Présentation, activités et perspectives

Exploitation et gestion déléguée

Adaptation du CITD pour la fourniture de chaleur au réseau de la CA Grand Paris Sud

→ 2015 : Convention entre le Siredom et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour la fourniture de chaleur au réseau urbain.

→ 2016 : Marché de conception-réalisation pour l'adaptation des équipements du CITD.

→ 2017 : Attribution du marché à la société EIFFAGE THERMIE EST avec le choix de l'installation d'une turbine à contre-pression en ajout de la turbine existante.

→ 2018/2019 : Réalisation du chantier sous la maîtrise d'ouvrage du Siredom et mise en service des installations.



Le projet de fourniture de chaleur constitue une véritable avancée sur le plan de l'efficacité énergétique de l'unité d'incinération qui sera alors en cogénération (**passage de 65% à 90% d'efficacité énergétique**). Elle fournira de l'énergie renouvelable au réseau de chauffage urbain de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud : 25 000 logements seront raccordés, soit près de 100 000 habitants. La fourniture de chaleur à ce réseau permettra en effet de réduire considérablement la quantité de combustible fossile (gaz naturel) aujourd'hui brûlée sur le réseau.

Ainsi, ce projet s'inscrit en droite ligne des principes et objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- Efficacité énergétique des installations ;
- Réduction de la consommation d'énergie fossile ;
- Réduction d'émission des gaz à effet de serre ;
- Injection dans les réseaux d'énergie verte et 100% renouvelable.

Ce projet est pour autant un projet d'envergure pour le CITD, qui a demandé, en termes de travaux, des adaptations importantes, que ce soit au niveau des équipements, que du génie civil (création d'une sous-station in situ du CITD, création d'un local pour le futur Groupe Turbo Alternateur (GTA)). Ces travaux ont permis la mise en place d'un second groupe turbo alternateur dédié à la production de chaleur pour le réseau de chauffage urbain, couplé à la production d'électricité.

Dates importantes de la réalisation du chantier :
Suite à l'accord du permis de construire en mars 2018, l'entreprise Eiffage s'est vue attribuer un ordre de service le 4 avril 2018 pour la préparation du chantier et le démarrage des travaux. Ceux-ci ont commencé le 23 avril 2018. L'installation des Hydro condenseurs a eu lieu le 8 août 2018. La turbine a été livrée le 26 Septembre 2018. En décembre 2018, la sous-station (local RCU) a été réceptionnée par le délégataire Dalkia de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Fin 2018, l'ensemble des ouvrages étaient installés. La fourniture de chaleur au réseau de chauffage urbain de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a débuté en avril 2019. La mise en service industrielle s'est déroulée du 27 juin au 20 septembre 2019 (3 mois). À l'issue, la réception des ouvrages a eu lieu le 27 septembre.

Le CITD est donc désormais en capacité de fournir 145 000 MWh/an de chaleur au réseau de chauffage urbain de la CA GPS, pour la période du 1^{er} avril au 31 mars.

Chiffres clés 2019

Sur la période avril à fin décembre 2019, le CITD a ainsi fourni :

- 80 831 MWh de chaleur au réseau de chauffage urbain et
- 70 034 MWh de l'électricité (61 103 MWh pour le GTA1 et 8 931 MWh pour le GTA2).

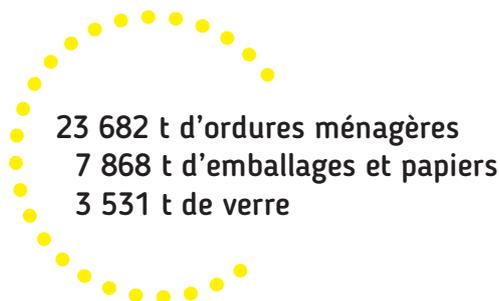
Les services : Présentation, activités et perspectives

Exploitation et gestion déléguée

L'Écosite Sud-Essonne

L'Écosite Sud Essonne est exploité en régie par 4 agents qui assurent la réception et le transfert des déchets (Ordures Ménagères et Collectes Sélectives) des collectivités du sud du syndicat.

Chiffres clés 2019



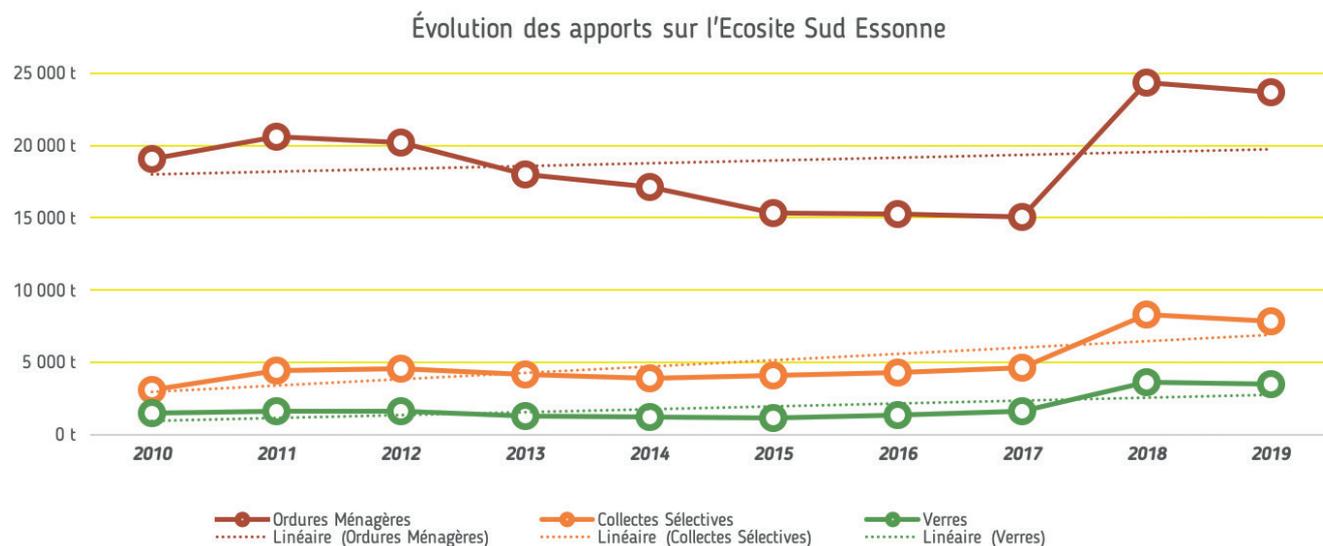
Les apports d'ordures ménagères sur l'Écosite Sud Essonne sont en baisse de 3% par rapport à l'année 2018, passant de 24 358 tonnes en 2018 à 23 682 tonnes en 2019.

Les apports de la collecte sélective ont baissé de 5% entre 2018 et 2019 passant de 8 324 tonnes à 7 868 tonnes en 2019.

Les apports d'emballages en verre ont baissé de 3% entre 2018 et 2019 passant de 3 629 tonnes en 2018 à 3 531 tonnes en 2019.



Évolution des apports sur l'écosite entre 2010 et 2019

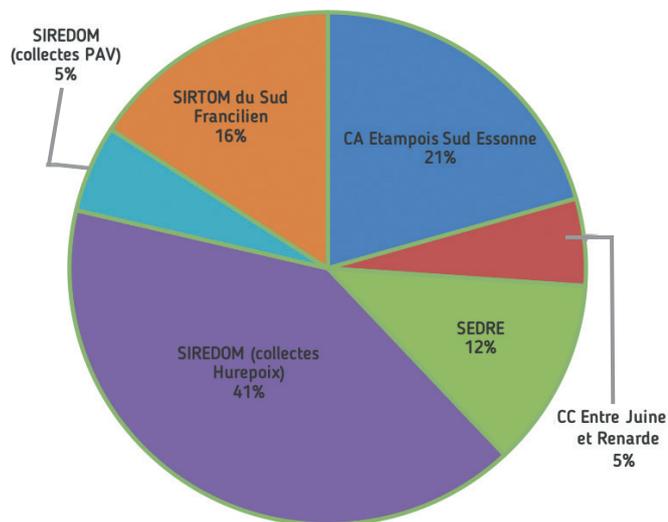


Entre 2017 et 2018, les apports sur l'Écosite Sud Essonne ont augmenté de 70% dû à l'arrivée des apports des communes de l'ex-SICTOM du Hurepoix.

Les services : Présentation, activités et perspectives

Exploitation et gestion déléguée

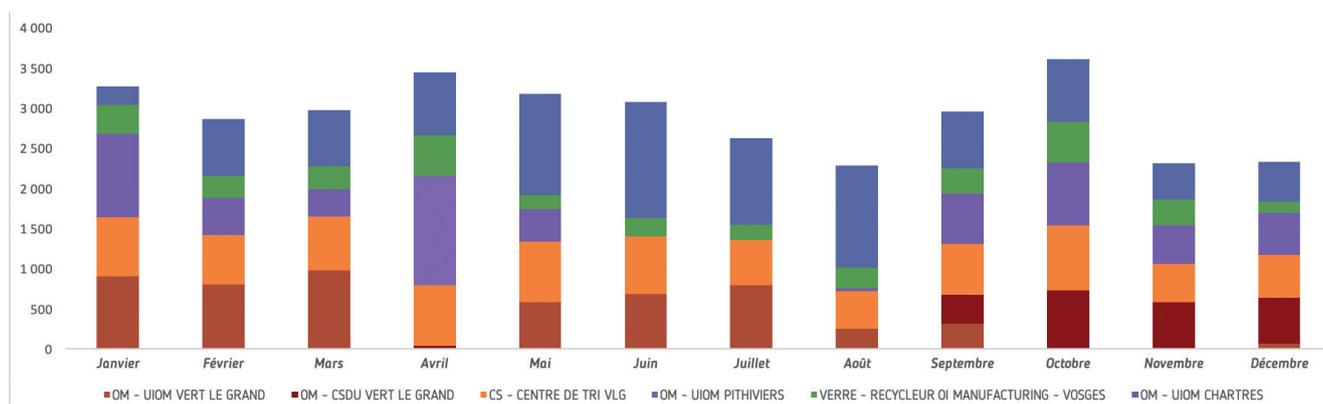
Répartition des apports de collecte selon les EPCI adhérentes



Pour la CC Entre Juine et Renarde et le Siredom, seule une partie des collectes sont vidées sur l'Écosite Sud Essonne. L'Écosite étant ouvert de 7h à 16h, les collectes effectuées en après-midi sont vidées sur le centre de tri de Vert-le-Grand.



Fluctuation des tonnages sortants selon les exutoires de traitement



Lors des arrêts de l'unité d'Incinération (liés aux travaux d'adaptation de l'unité au réseau de chaleur), les ordures ménagères ont été détournées vers le centre d'enfouissement de Vert-le-Grand. Afin de pallier à l'augmentation des apports sur l'unité d'incinération de Vert-le-Grand, une partie des OM de l'Écosite Sud Essonne sont traitées sur l'usine d'incinération de Pithiviers.

Les services : Présentation, activités et perspectives

Exploitation et gestion déléguée

2

Services

La plateforme de compostage de Boissy-le-Sec : Compost Sud Essonne

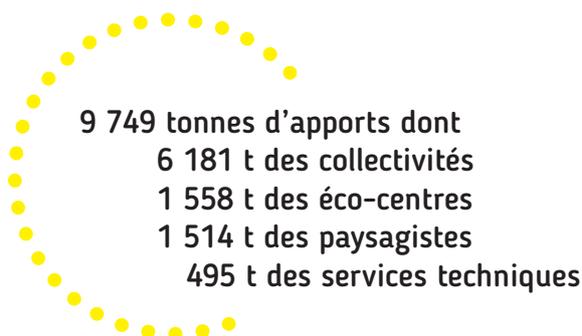
Le Siredom s'est porté acquéreur de ce site pour assurer la continuité d'une exploitation ne traitant uniquement que des déchets végétaux et bois et pour donner au Siredom la maîtrise du traitement de ses déchets végétaux, notamment dans le sud de l'Essonne.

Après une poursuite de l'activité, dans un premier temps en conservant le fonctionnement de la société Compost Sud Essonne, le Siredom a fait le choix le 21 juin 2017 de poursuivre cette activité en régie directe, avec notamment le transfert du personnel (2 agents) au sein du personnel du Siredom.

Ainsi, la plateforme est constituée à ce jour :

- d'un local gardien
- d'un bâtiment d'aération destinée au traitement des boues (à ce jour uniquement utilisé pour du stockage de refus de broyage)
- d'un pont-bascule entrée/sortie
- d'un bassin de stockage des eaux pluviales pour réserve incendie
- d'une plateforme d'environ 8 000 m² pour le process de compostage
- de deux bassins de stockage des lixiviats
- d'un taillis très courte durée (TTCR) pour le traitement naturel des lixiviats

Tonnages traités en 2019



Le flux le plus important est issu des collectivités du Siredom dans le cadre des apports issus des éco-centres et des collectes en porte à porte et des services techniques.

Fluctuations des apports par mois en 2019

Sur l'année 2019, on observe une montée en charge des apports sur les mois de mai/juin et les mois de septembre/novembre, avec une certaine régularité entre les apporteurs, avec des pics d'apports allant de 1000 à 1400 tonnes sur un mois.

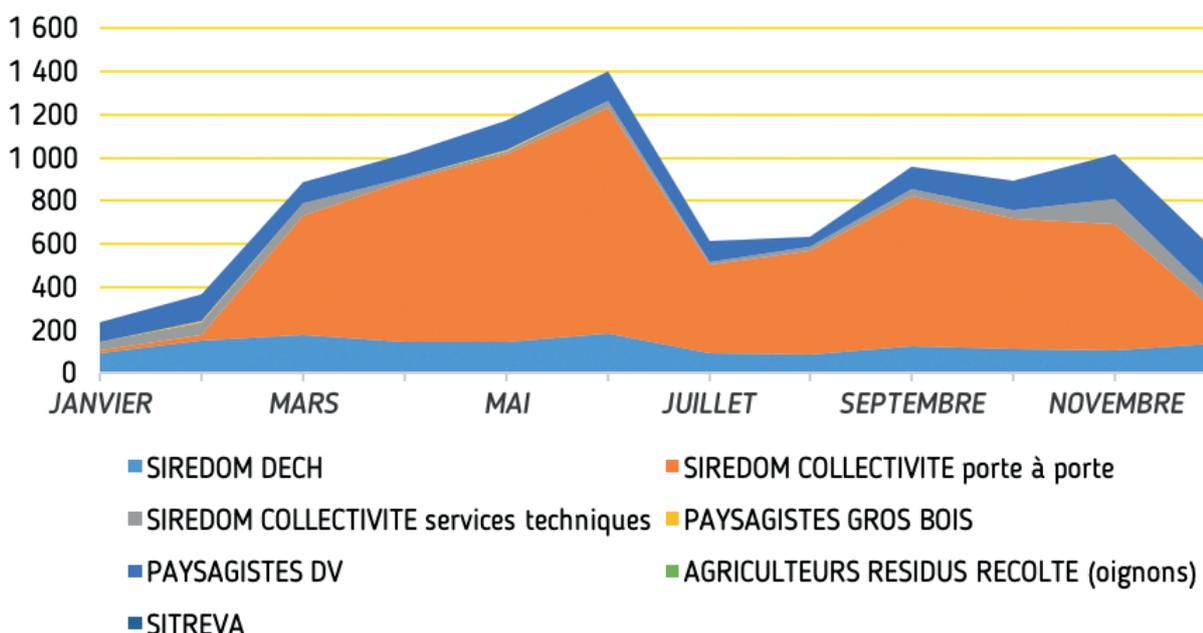
La majorité des réceptions des flux sur les trois dernières années est concentrée au printemps et à l'automne. Les aléas météorologiques influent sur celles-ci.



Les services : Présentation, activités et perspectives

Exploitation et gestion déléguée

Fluctuations des apports par mois 2019



Perspectives 2020

Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand

Le contrat de délégation du service public du CITD prendra effet au 1^{er} janvier 2020. Cette année sera donc l'année de démarrage de ce nouveau contrat et de mise en place des différentes procédures permettant le suivi du site, aussi bien sur les aspects réglementaire, technique que financier. Seront notamment abordés les sujets suivants :

- Mise en place et suivi des indicateurs de l'exploitation
- Démarrage opérationnel des travaux sur le traitement des fumées de l'usine d'incinération et du centre de tri haute performance
- Suivi de l'exploitation afin de vérifier les garanties de performance définies par le délégataire et la bonne gestion des équipements

Dans le même temps, cette année permettra de vérifier les performances attendues en terme de fourniture de chaleur au réseau de chauffage urbain de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Optimisation du fonctionnement de la plateforme de compostage de Boissy - le Sec

Au vu des investissements nécessaires afin d'assurer l'exploitation de la plateforme de compostage des déchets végétaux de Boissy-Le-Sec, il conviendra de décider du mode de gestion de cette plateforme et de mettre en œuvre la procédure retenue. De nouveaux débouchés devront être trouvés afin de valoriser de façon optimale l'activité de cette plateforme.

Optimisation du fonctionnement du centre de tri et amélioration des performances de tri

Le nouveau centre de tri haute performance du CITD de Vert-Le-Grand/Echarcon devrait être opérationnel fin du 1^{er} semestre 2021. Il permettra d'améliorer les performances de valorisation des déchets issus de la collecte sélective et des soutiens versés par les Eco-organismes. Toujours dans cet objectif, un travail devra être mené avec les collectivités afin d'améliorer la qualité des collectes entrantes sur le centre de tri afin de maximiser son fonctionnement.

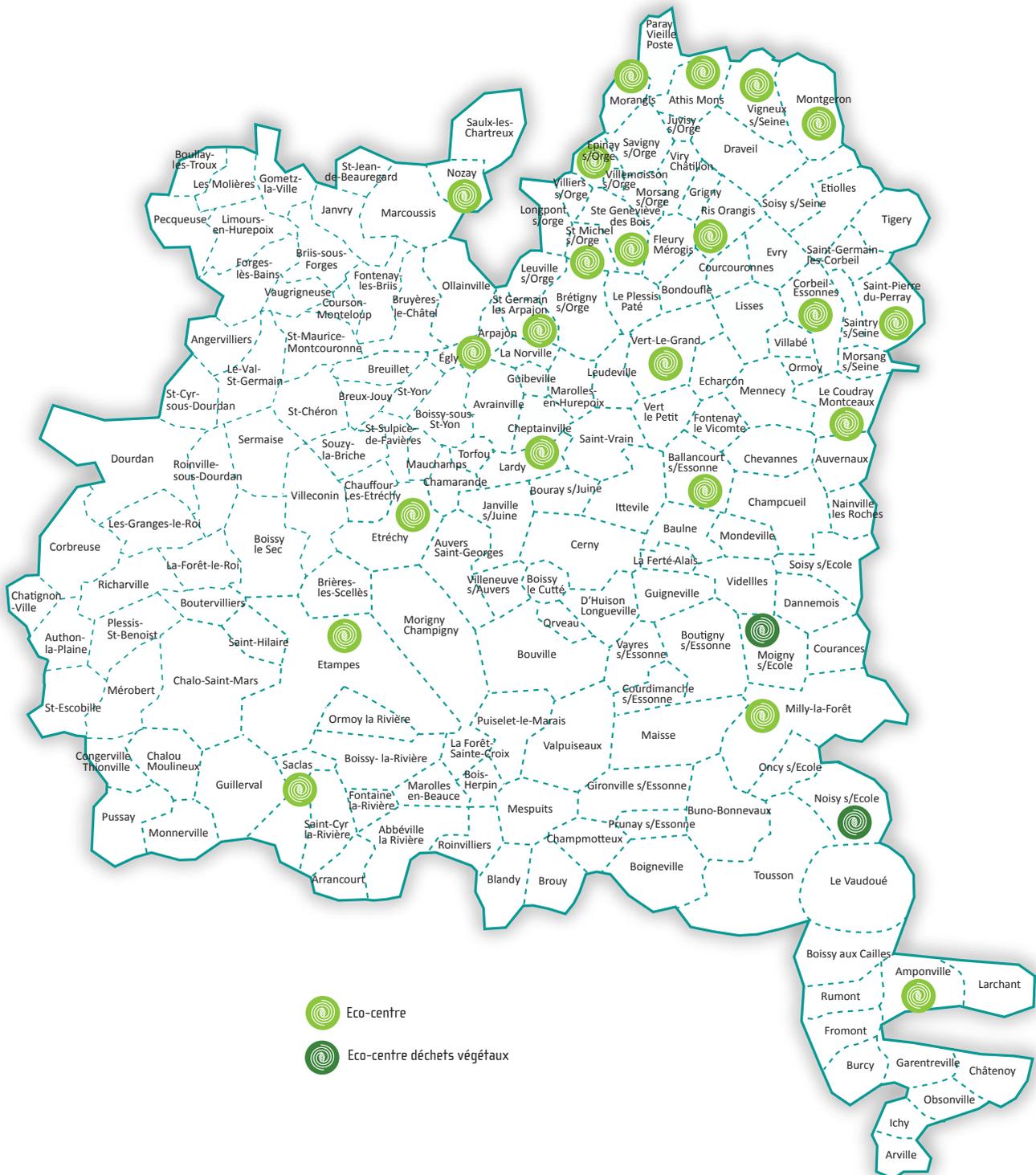
Le réseau des éco-centres

Le service des éco-centres est composé d'un directeur, d'un responsable administratif et finances, d'un adjoint au responsable administratif et finances, de 3 responsables d'exploitation et de 53 agents valoristes.

Localisation



Le réseau des éco-centres s'étend sur l'ensemble du territoire essonnien et compte même un équipement sur le département de la Seine-et-Marne, sur la commune d'Amponville. Ce maillage d'éco-centres permet d'offrir un service de proximité pour les usagers ainsi que les professionnels.



Les services : Présentation, activités et perspectives

Le réseau des éco-centres

Horaires d'ouverture

En plus de la proximité, le Siredom souhaite offrir un service adapté aux usagers (particuliers et professionnels). Ainsi, les éco-centres disposent d'une amplitude horaire large du lundi au dimanche.

Les horaires d'ouverture ont été élaborés pour tenir compte de la localisation, la fréquentation et la taille de la structure.

Les éco-centres sont ouverts les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Horaires d'Hiver Du 15 octobre au 31 mars	Horaires d'été Du 1 ^{er} avril au 14 octobre
Lundi, Mardi, Mercredi Jeudi & Vendredi : 10h-12h & 13h-17h	Lundi, Mardi, Mercredi Jeudi & Vendredi : 10h-12h & 13h-18h
Samedi : 9h-12h & 13h-17h	Samedi : 9h-12h & 13h-18h
Dimanche & Jours fériés : 9h-12h	Dimanche & Jours fériés : 9h-12h

Écocentre	Adresse	Jours de fermeture
Amponville	Chemin de Jacquerville à la Chapelle-la-Reine	Lundi et mercredi
Athis-Mons	37 quai de l'Industrie	Mardi et jeudi
Ballancourt-sur-Essonne	Lieu dit La Vallée	-
Corbeil-Essonnes	14 rue Émile Zola	Lundi
Egly	Rue des meuniers / Lieu dit villelouvette	Lundi et vendredi
Epinay-sur-Orge	Rue de la Croix Ronde	Lundi, mardi, jeudi, vendredi et dimanche
Étampes	15-17 rue de la Butte de Corbières - ZI d'Étampes	Jeudi
Etréchy	Rue des Aunettes	Mardi et jeudi
Le coudray-Montceaux	RN7 - Complexe sportif D. Douillet	Mercredi
Lardy	Rue Jacques Cartier	Mardi, jeudi, samedi après-midi et dimanche
Milly-la-Fôret	ZI Le Chenets	Mercredi et vendredi
Montgeron	Place Mireille Valeau - RN6	Mercredi et vendredi
Morangis	Voie du Cheminet	-
Moigny-sur-école	Rue des Rimberts	Lundi Horaires d'ouverture : Du Ma au Ven 10h-13h - sam et dim : 9h-12h30
Noisy-sur-école	Rue du Pont de l'Arcade	Lundi, mardi, jeudi et vendredi Horaires d'ouverture : Me 10h-12h & 13h-17h - sam 9h-12h & 13h-17h - dim : 9h-12h
Nozay	RD59 - Chemin des boeufs	Mardi et jeudi
Ris-Orangis	Rue Paul Langevin	Mercredi
Saclas	Rue de la Gare	Mardi et mercredi
Saint-Germain-lès-Arpajon	Rue des 50 arpents	Mercredi et vendredi
Saint-Michel-sur-Orge	Rue Diderot Techniparc	Mercredi
Saint-Pierre-du-Perray	Route du Golf	Mardi
Sainte-Geneviève-des-Bois	13 rue Paul Langevin	-
Vert-le-Grand	Route de Braseux	-
Vigneux-sur-Seine	Chemin Port Courcel	Lundi

Les services : Présentation, activités et perspectives

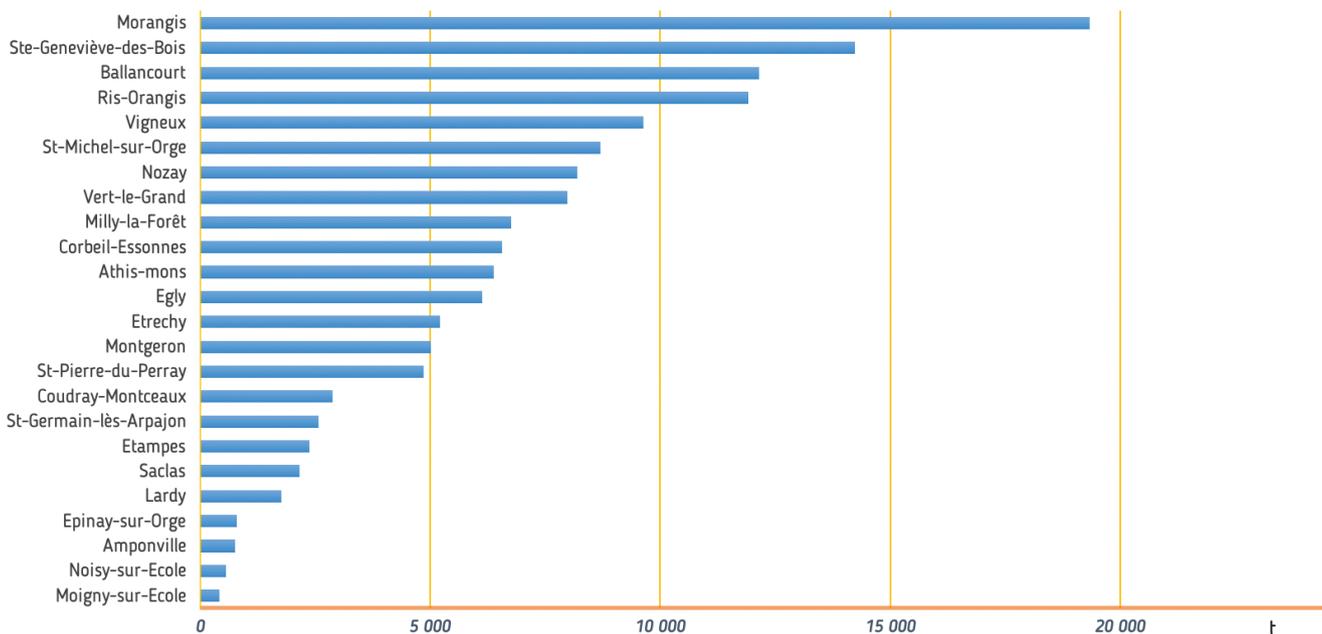
Le réseau des éco-centres

Bilan 2019

Tonnages par éco-centre (Hors DDS)

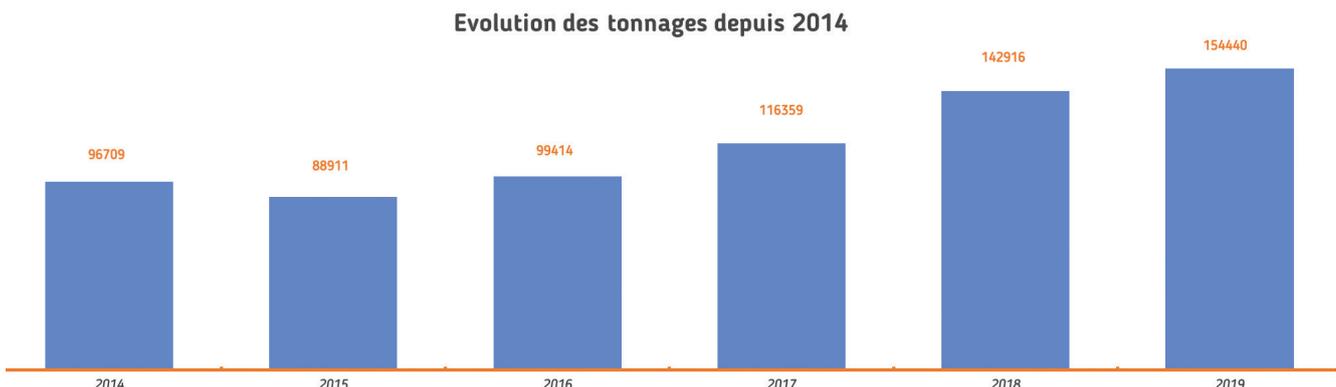
Les éco-centres de Morangis et Sainte-Geneviève-des-Bois recueillent le plus de tonnage sur l'année. Les principaux apports sur ces deux déchèteries sont des déchets enfouissables. Ce sont des déchèteries qui accueillent énormément d'usagers particuliers, mais aussi beaucoup de professionnels avec de gros volumes.

Le 3^{ème} site, Ballancourt, est lui plutôt dédié à l'accueil des déchets végétaux et tout-venant enfouissable et valorisable. Pour les végétaux, cela s'explique par la configuration du site doté d'alvéoles de déverses. En parallèle, les modalités de collecte mises en place sur le territoire de la CCVE (REOMI) poussent certains usagers à fréquenter plus souvent cet éco-centre.



Évolution des tonnages par éco-centre tous flux confondus depuis 2014

Les apports ont augmenté de 11 484 tonnes entre 2018 et 2019. De fortes hausses ont été constatées sur les six premiers mois pour après se stabiliser sur la fin d'année.



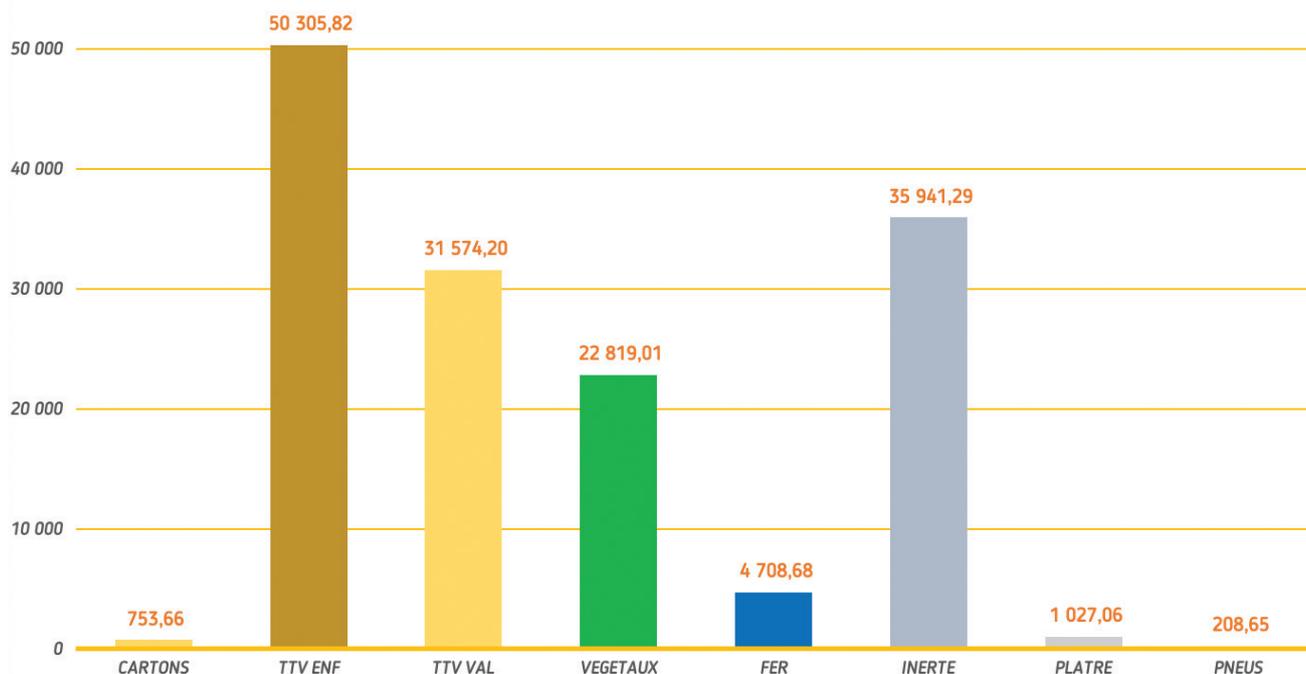
Les services : Présentation, activités et perspectives

Le réseau des éco-centres

Répartition des tonnages (Hors DDS)

L'apport principal en éco-centre s'effectue dans les bennes tout venant enfouissable et si nous l'additionnons au tout-venant valorisable, ces deux apports représentent 55% des apports en déchèterie. Cette forte augmentation d'apport

enfouissable a un double impact financier. En effet, au-delà des frais de traitement en forte hausse, il faut y ajouter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'élève à 18€/tonne pour 2019. Pour rappel, cette taxe devrait atteindre les 60€/tonne en 2025.



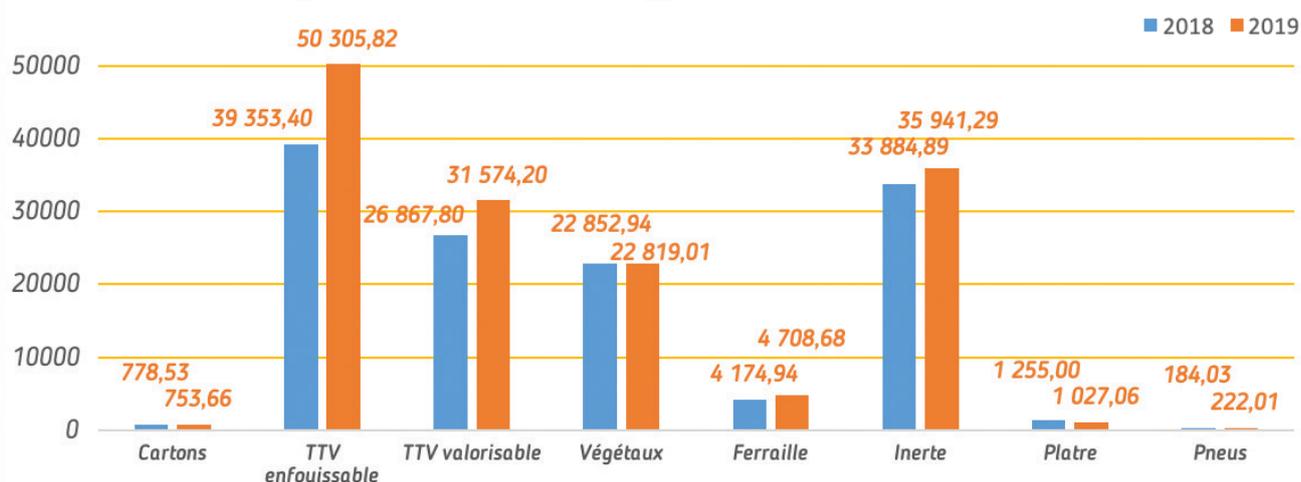
Comparatif des tonnages 2018/2019 par matière

L'ensemble des apports est relativement similaire entre 2018 et 2019 à l'exception de trois matériaux :

- Les inertes : + 2 056 t
- Le Tout venant valorisable : + 4 076 t
- Le Tout venant enfouissable : + 10 953 t

Ces 3 filières sont à elles seules responsables de la forte hausse des apports sur l'année 2019.

Comparatif des tonnages entre 2018 et 2019



Le réseau des éco-centres

Fréquentation globale depuis 2013

La Fréquentation est en constante hausse sur l'ensemble des éco-centres. Pour 2019, la fréquentation globale en déchèterie a augmenté de 19 000 passages par rapport à 2018, le portant à 718 463 passages.

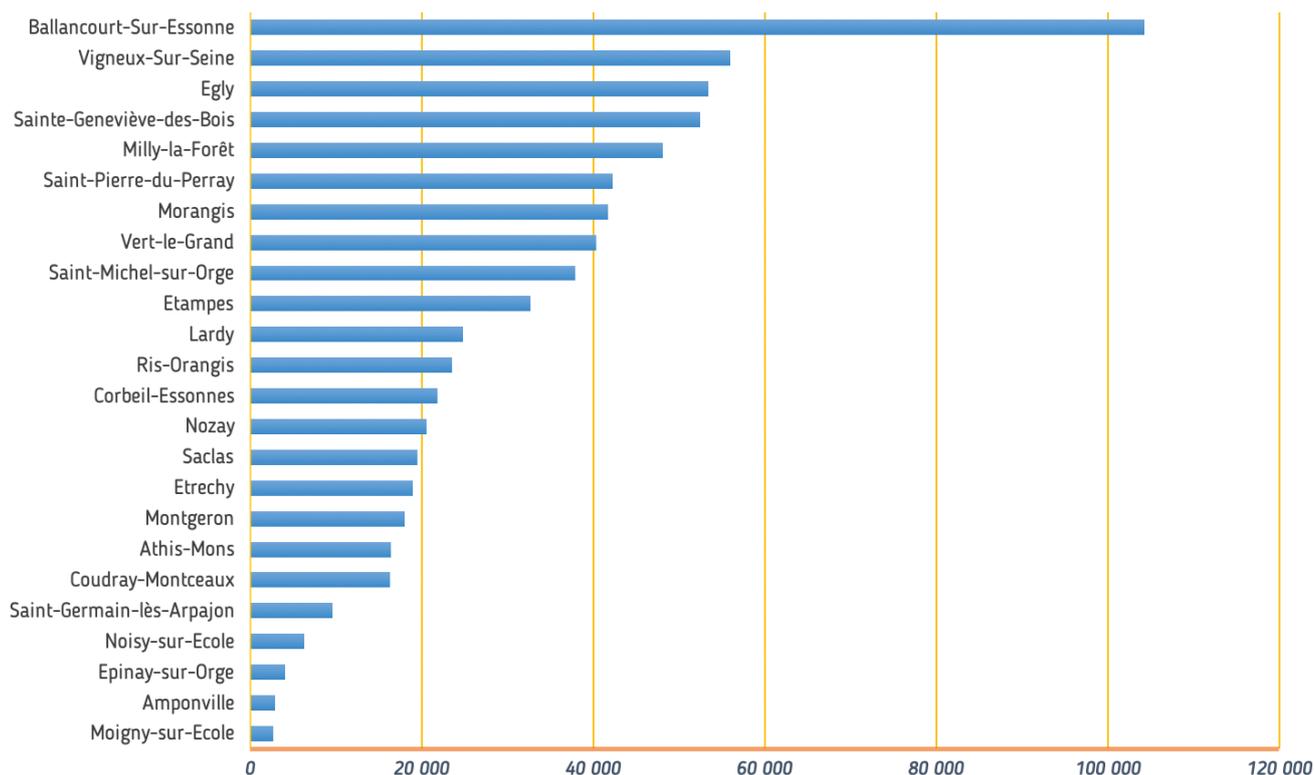
Fréquentation des éco-centres



Fréquentation par éco-centre

L'éco-centre de Ballancourt-sur-Essonne est de loin le site accueillant le plus d'utilisateurs sur 2019. Cela s'explique toujours par la configuration du site et par la politique de collecte mise en place sur la CCVE. Certains samedis, plus de 400 passages sont effectués sur cette déchèterie.

Fréquentation par éco-centre



Les services : Présentation, activités et perspectives

Le réseau des éco-centres

Faits marquants 2019

- Fermeture de l'éco-centre d'Étampes en août à la suite de l'incendie du local gardien
- Contrôle DRIEE : 4 contrôles (Montgeron, Etrechy, Ballancourt et Saclas) pour lesquelles nous avons quelques anomalies qui ont toutes été levées à l'exception de l'éco-centre de Saclas (absence de bassin de rétention)
- Mise en place de disconnecteurs EP sur l'ensemble du réseau
- Lancement des différents contrôles réglementaires visant à vérifier la conformité de nos installations (électricité, extincteurs, analyse des rejets d'eaux, défibrillateur, acoustique...)
- Élaboration des Marchés pour la reconstruction du local d'Étampes, la réhabilitation totale de l'éco-centre de Sainte-Geneviève-des-Bois et la création d'un bassin de rétention conforme sur l'éco-centre du Coudray-Montceaux
- Élaboration des nouvelles règles de comptabilisation des apports des usagers particuliers et professionnels (comptabilisation au passage)
- Élaboration des nouveaux horaires d'ouverture des éco-centres en semaine et mise en place d'une fermeture technique de 8h45 à 10h00 pour entretenir les sites
- Mise en place de nouveaux panneaux de communication en haut de quai
- Arrivée de Carlos CORDEIRO, directeur des éco-centres en novembre 2019
- Arrivée de Peggy ALARCON, responsable exploitation zone centre en juin 2019
- Arrivée de Thierry GAREAU, adjoint du responsable administratif et financier le 15 décembre 2019

Perspectives 2020

- Application du nouveau mode de financement :
 - Abandon de la pesée et comptabilisation des apports au nombre de passages
 - Application d'un forfait pour les professionnels de 30€ pour maximum 5m³
 - Évolution du logiciel MODERIS afin d'intégrer la comptabilisation au passage
- Réglementaire
 - Mise en place de procédures de suivi des sites
 - Élaboration de nouveaux plans réglementaires (zones à risques, sens de circulation...)
 - Mise en place d'un programme de contrôles réglementaires
- Travaux
 - Remise en état de chaque barrière d'accès
 - Étude de remplacement des bavettes de déversement
 - Mise en place d'un programme de rénovation, d'amélioration et de reconstruction
 - Reconstruction du local gardien de l'éco-centre d'Étampes
 - Réhabilitation totale de l'éco-centre de Sainte-Geneviève-des-Bois (Voirie, réseaux et bâti)
 - Reconstruction du bassin de rétention de l'éco-centre du Coudray-Montceau
- Actions diverses
 - Accueil de 8 stagiaires sur les éco-centres
 - Formation des agents valoristes et de l'exploitation sur le tri des DDS sur terrain avec ECO-DDS
 - Suivi terrain des apports de DEEE sur chaque éco-centre afin de redimensionner les collectes par ECOLOGIC
 - Mise en place de partenariats entre les éco-centres, certaines collectivités et des ressourceries sur le territoire notamment de la CCAVYS, Cœur d'Essonne...)



Les collectes

Le service collecte est divisé en 2 directions composant chacune un directeur, un responsable d'exploitation et 2 agents de brigade.

La collecte en apport volontaire sur le territoire hormis les 37 communes de l'ex-Sictom du Hurepoix

Présentation

En 2019, le territoire du Siredom est équipé de 1596 bornes d'Apport volontaire sur le territoire hors ex-Sictom du HUREPOIX, dont :

- 1341 équipées de sondes
- 125 non équipées
- 80 désactivées ou en maintenance
- 50 sont simulées

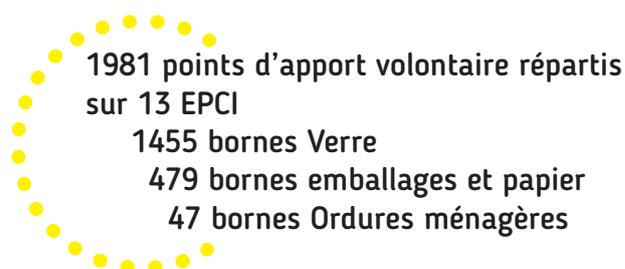
Le parc sera entièrement sondé au 1^{er} juin 2020 et est composé de :

EPCI	VERRE	EMBALLAGE	PAPIER
CAESE	77	2	
CAPS	37	15	
CAVYVS	12	5	
CCEJR	42	16	
CCVE	110	73	
CdEA	481	3	
EPT12	26	16	
GPS	301	29	
SEDRE	85	33	
SMICTOM	15	10	
SIRTOM	114	78	16
TOTAL	1300	280	16

Auquel s'ajoutent les bornes des EPCI ayant confié la compétence collecte Porte à Porte et Point d'apport volontaire au Siredom (CCPL+ CCDH + 6 communes CCEJR + 4 communes CAESE + 1 commune CCVE) :

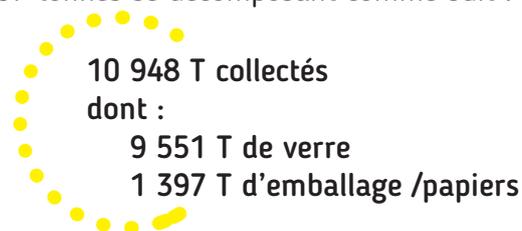
EPCI	VERRE	EMB / PAPIER	OM	EMB
CAESE	9	9	0	0
CCDH	74	60	36	34
CCEJR	11	10	1	1
CCPL	58	51	9	15
CCVE	3	2	1	1
TOTAL	153	132	47	51

Au total, le parc représente donc



Tonnages

Le tonnage global collecté en apport volontaire hors communes de l'HUREPOIX pour 2019 est de 10 948,87 tonnes se décomposant comme suit :



LÉGENDE :

CAESE : Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne

CAPS : Communauté d'Agglomération Paris Saclay

CAVYVS : Communauté d'Agglomération du Val d'Yverres Val de Seine

CCDH : Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix

CCEJR : Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

CCPL : Communauté de Communes du Pays de Limours

CCVE : Communauté de Communes du Val d'Essonne

CdEA : Coeur d'Essonne Agglomération

EPT 12 : Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvres

GPS : Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

SEDRE : SEDRE de la région d'Étampes

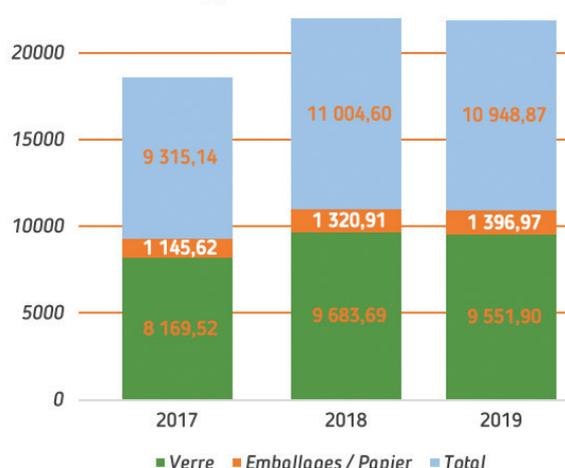
SMICTOM : SMICTOM de la Région de Fontainebleau

SIRTOM : SIRTOM Sud Francilien

Les services : Présentation, activités et perspectives

Les collectes

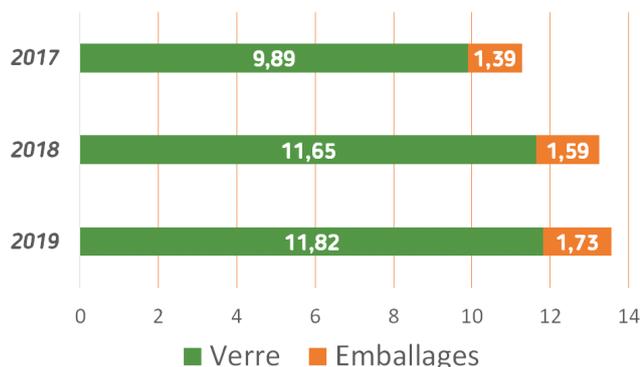
Évolution des tonnages en apport volontaire



Les tonnages sont relativement stables par rapport à 2018, à noter une augmentation des emballages de 5,76 %.

Ratio sur les tonnages en kg/an/habitant

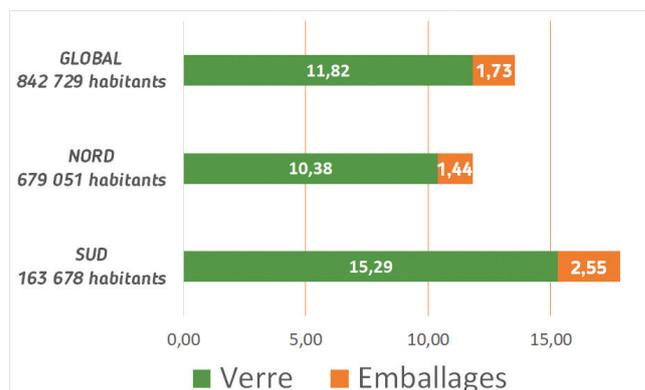
Ratio toutes zones confondues



Ratio par zone

À partir du 1^{er} septembre 2019, le territoire a été découpé en 2 zones : nord et sud.

Zone NORD	Zone SUD et Hurepoix	
Points d'Apport Volontaire	Points d'Apport Volontaire	Points d'Apport Volontaire et Porte à Porte
CAPS	CCEJR	CAESE
CAVYVS	CAESE	CCDH
CCVE	SEDRE	CCEJR
EPT 12	SIRTOM	CCPL
GPS	SMICTOM	CCVE
	Fontainebleau	



On remarque une disparité marquée entre les zones nord et sud avec un résultat plutôt bon au sud et plutôt mauvais au nord en rapport avec les données nationales.

Finances

L'accord-cadre pour la collecte du verre et des emballages en apport volontaire sur le territoire du Siredom (hors Hurepoix) a été avenanté courant 2019 afin d'apporter au prestataire SUEZ une rémunération en adéquation avec le parc réel, ainsi que l'ajout d'un patrouilleur.

La rémunération du collecteur SUEZ pour les bornes d'apport volontaire hors HUREPOIX s'élève en 2019 à **685 201,55 € HT**.

Brigades

Le Siredom dispose de **2 brigades composées de 2 agents**, leur tâche consiste au maintien en bon état de fonctionnement des PAV, tant au niveau propreté qu'au niveau maintenance pour lesquelles les agents sont équipés et formés aux réparations diverses, changement de trémie, saut de chaîne, remplacement, lavage haute pression extérieur, et bien sûr au ramassage le cas échéant des dépôts pouvant joncher le sol autour des plateformes d'apport volontaire.

Pose de sondes

Le SIREDOM a engagé la mise en place de sondes permettant de suivre le taux de remplissage des bornes pour ainsi optimiser les fréquences de collecte et éviter les débords. Cette mise en place a débuté au dernier trimestre 2018, **le parc sera entièrement équipé le 31 mai 2020 pour la partie PAV VERRE et Emballage hors Hurepoix**, (seules les bornes d'apport volontaire verre seront équipées sur les communes de l'Hurepoix soit 155 au total, les autres bornes étant collectées en C1.)

Les collectes

Les collectes des 37 communes de l'Hurepoix en porte à porte et en apport volontaire

Les collectes en Porte à Porte ET en apport volontaire

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue soit en porte à porte (PAP) soit par le biais de points d'apport volontaire (PAV).

La collecte des ordures ménagères, des emballages, des déchets végétaux et du verre est assurée par la Société SEPUR au titre d'un contrat, signé le 19 août 2013 pour une durée de 7 ans. Différents avenants ont été signés depuis. Le marché prendra fin le 31 août 2020.

À noter que la collecte est régie par un règlement remis à jour régulièrement, sur lequel se base le cahier des charges des prestataires.

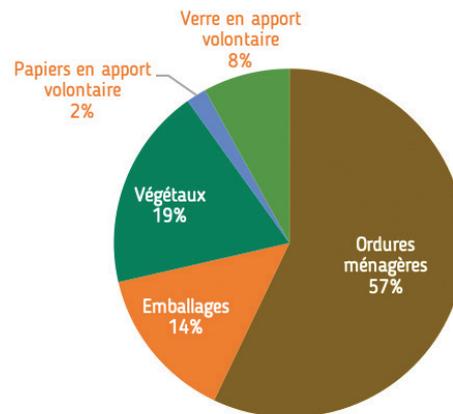


Chiffres clés de 2019

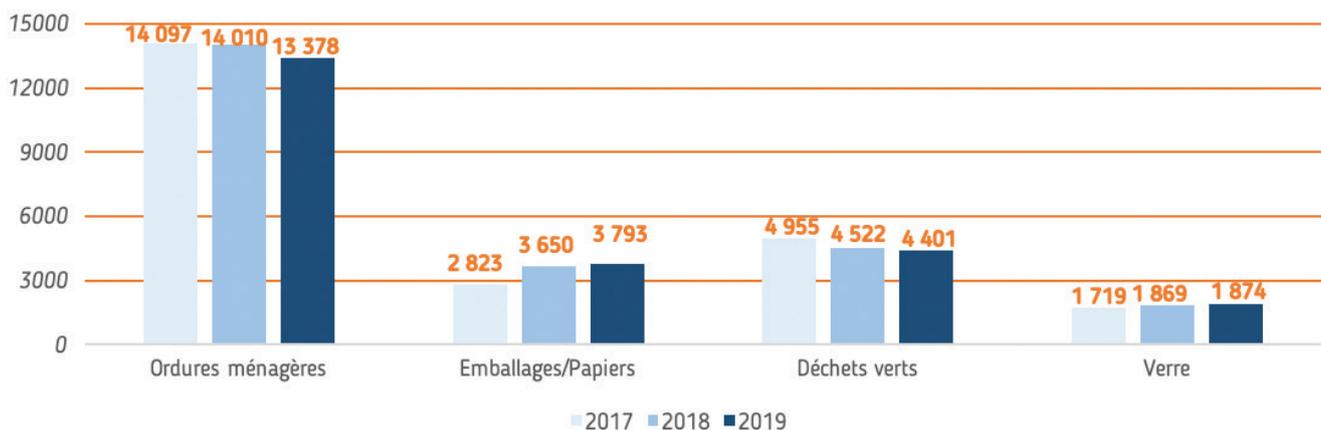
23 446,47 T collectés
soit une diminution de 2,5 %
par rapport à 2018

- Baisse de 4,5% des Ordures Ménagères
- Hausse de 4% des Emballages

Répartition des flux de déchets



Évolution des tonnages en porte à porte et en apport volontaire



Les services : Présentation, activités et perspectives

Les collectes

La collecte en Porte à Porte (PAP)

Fréquence des collectes

Collecte des Ordures Ménagères (OM)

3 passages par semaine (C3) :

- pour l'hyper centre de la commune de Dourdan,

2 passages par semaine (C2) :

- pour les hyper centres des communes de Limours et de Saint-Chéron et Briis-sous-Forges.

- pour certains collectifs des communes suivantes : Briis-sous-Forges, Dourdan, Limours et Saint-Chéron.

1 passage par semaine (C1) : pour l'ensemble des communes restantes.

À noter également, depuis le 1^{er} septembre 2014, les conteneurs non normalisés sont interdits à la collecte permettant de respecter une partie des recommandations de la R437*.

Collecte sélective Emballages (EMB)

1 passage par semaine (C1) pour l'ensemble des communes.

Collecte des Encombrants (OE)

La collecte des encombrants se fait en régie par le Siredom et sur RDV (voir page 49).

Collecte des Déchets Végétaux (DV)

1 passage tous les 15 jours (C0,5) de mars à novembre, soit pendant 40 semaines pour l'ensemble des communes.

*R437 : recommandations de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés)

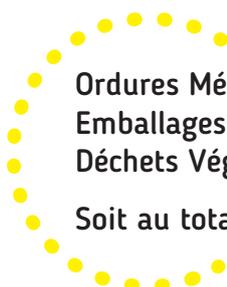
À titre d'information, voici les kilomètres parcourus annuellement pour réaliser ces collectes :

(km)	OM	EMB	DV	Total
2017	231 548	171 886	46 420	449 854
2018	233 391	151 330	40 440	425 161
2019	217 374	135 626	40 440	393 440

Récapitulatif des collectes en Porte à Porte (PaP)

Flux de déchets	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie
OM	Prestataire SEPUR	C1, C2 ou C3	Bac gris à couvercle gris	100%
EMB		C1	Bac gris à couvercle jaune	100%
DV		C0,5 de mars à novembre	Bac gris à couvercle grenat (240 L max)	70%

Tonnages des collectes en PAP

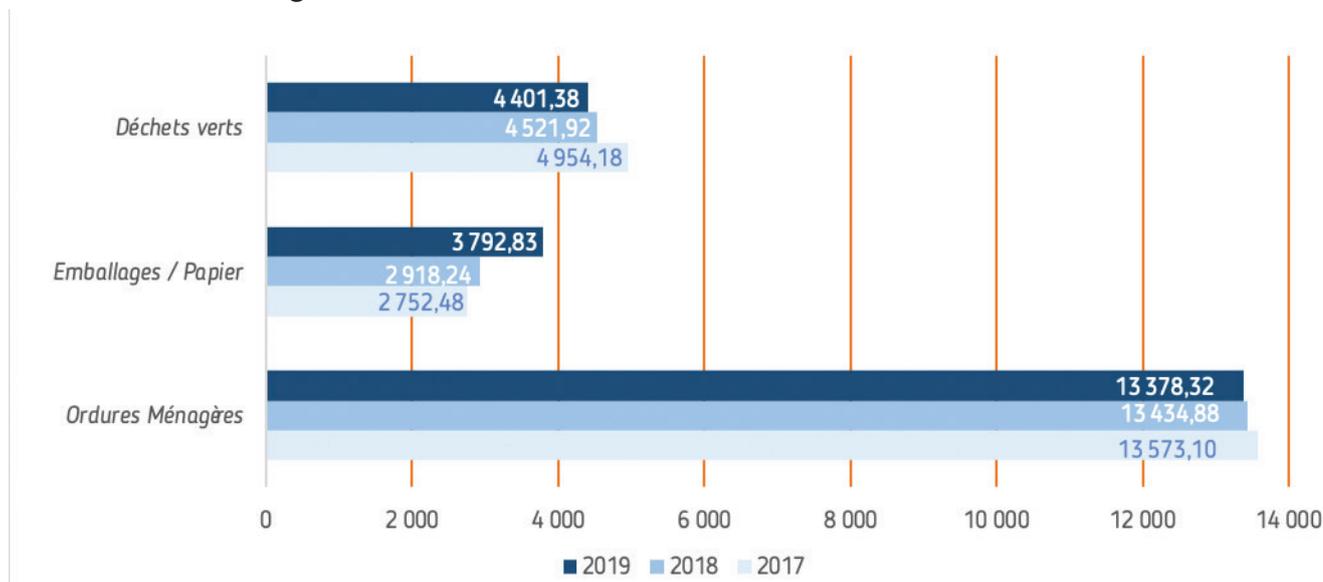


Ordures Ménagères :	13 378,32 T
Emballages :	3 792,83 T
Déchets Végétaux :	4 401,38 T
Soit au total :	21 552,53 T

Les services : Présentation, activités et perspectives

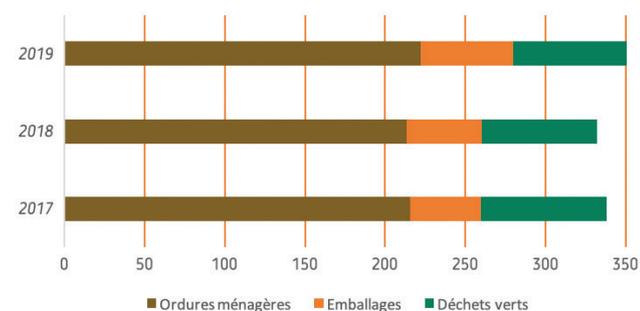
Les collectes

Évolution des tonnages des collectes en PAP



On peut observer une **diminution globale de 3,14%** et une **augmentation significative des emballages de près de 30%**.

Ratios en kg/an/habitant



On remarque la **stabilité des apports de déchets verts**, l'**augmentation du tri des emballages** et des **Ordures Ménagères**.



Les services : Présentation, activités et perspectives

Les collectes

La collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)

La collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les emballages/papiers, et les ordures ménagères est réalisée grâce à des conteneurs semi-enterrés, enterrés ou aériens. Les collectes sont réalisées par la société SEPUR, dans le cadre du contrat de collecte des déchets ménagers.



Les collectes

Collecte du Verre

Le verre est collecté en points d'apport volontaire, **155 colonnes** sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Collecte du Papier et des Emballages

Le papier et les emballages sont collectés en points d'apport volontaire, **159 colonnes** sont réparties sur l'ensemble des communes.

Collecte des Ordures ménagères

Des points d'apport volontaire sont installés, dans les nouveaux lotissements, pour la collecte des ordures ménagères, avec **34 conteneurs enterrés ou semi-enterrés**.

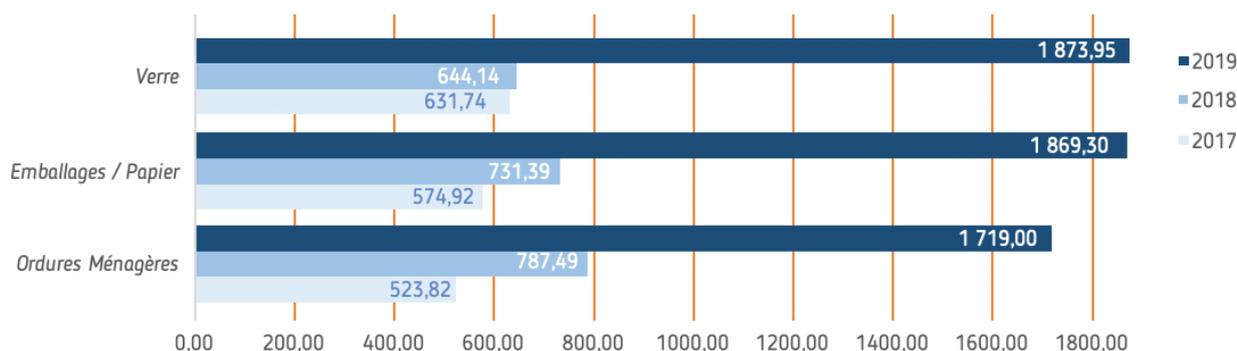
Ces points sont répartis principalement sur Dourdan et Saint-Chéron.

Les tonnages

En 2019, 3 175,61 T collectés dont

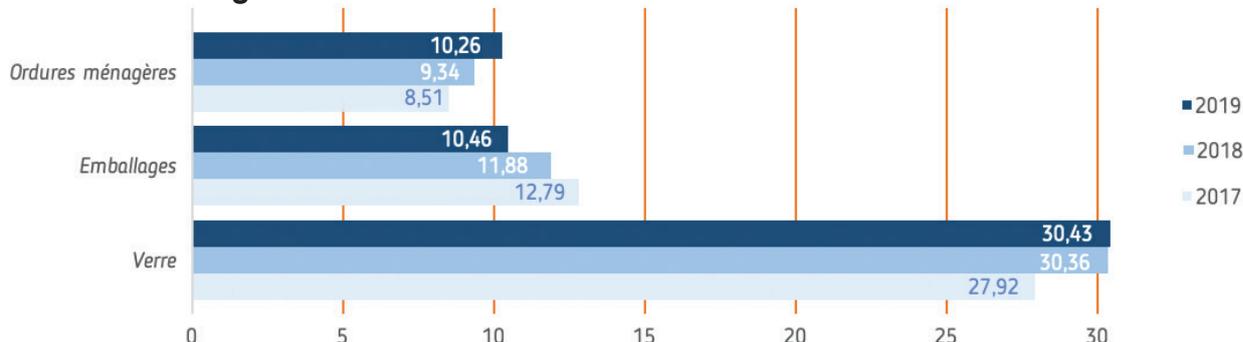
- 1 869,30 T de Verre
- 574,92 T d'Ordures Ménagères
- 731,39 T d'Emballages/Papier

Évolution des tonnages en PAV



Une **légère baisse globale de 0,81%** est constatée sur le flux des déchets en apport volontaire.

Ratios sur les tonnages en PAV



Les collectes

Rémunération du collecteur PAP et PAV

Sur l'ex-Sictom du Hurepoix, la rémunération du collecteur SEPUR est composée d'une part forfaitaire annuelle et de parts proportionnelles aux tonnages collectés.

Le coût global du service pour l'année 2019 a été de 3 164 409,55 € HT réparti comme suit :

Partie Forfaitaire (170 665 x 57,7%)	1 207 326,94 €
Collecte en apport volontaire du verre	46 458,10 €
Collecte en porte à porte des déchets végétaux	91 172,54 €
Collecte en porte à porte des déchets végétaux (de mars à novembre)	138 969,72 €
Collecte en porte à porte et apport volontaire des emballages, journaux-magazines	707 387,38 €
Collecte en porte à porte et apport volontaire des ordures ménagères	9675,48 €

La collecte des Textiles

Plusieurs communes ont demandé le retrait des bornes de la société Éco Textiles dont la collecte était trop irrégulière et créait des dépôts au sol.

Seuls quelques points Le Relais sont en place, une étude de convention avec ce partenaire est en réflexion pour redistribuer les bornes sur le territoire et tenter de capter le tonnage important que représente ce flux.



La collecte des Encombrants

Une collecte en porte à porte des encombrants a été mise en place sur le territoire de l'ex-Sictom du Hurepoix, effectuée en régie, et uniquement sur appel téléphonique.

Ce service a évolué au 1^{er} juin 2019 et a été confié par convention à la Recyclerie du Gâtinais, le fonctionnement du service est le même pour les usagers. Cette solution permet le réemploi ou la réparation pour revente d'une partie des déchets collectés et offre également une partie solidaire par la formation de personnes en recherche de qualification.

Ce service reste gratuit, 1 fois par an, pour les personnes de plus de 65 ans ou handicapées et payant (33€) pour toutes les autres personnes.

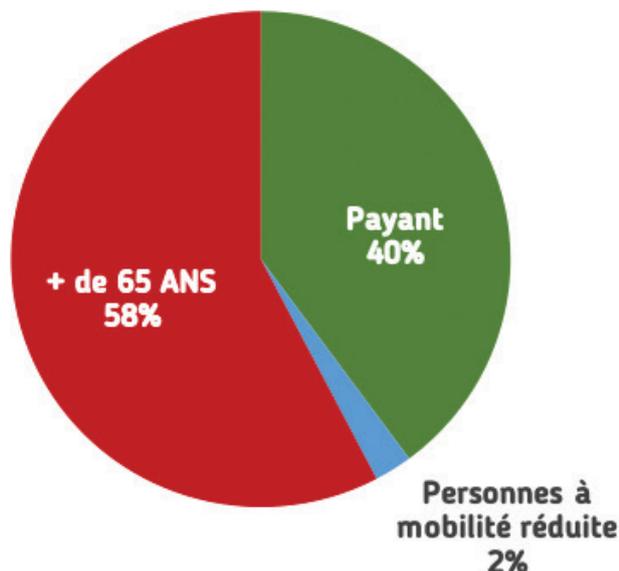
2019 est la sixième année « pleine » de fonctionnement.

310 rendez-vous au 1^{er} semestre 2019
880 m³ collectés soit une recette de 4 290 €
Baisse du nombre de rendez-vous de 33 %

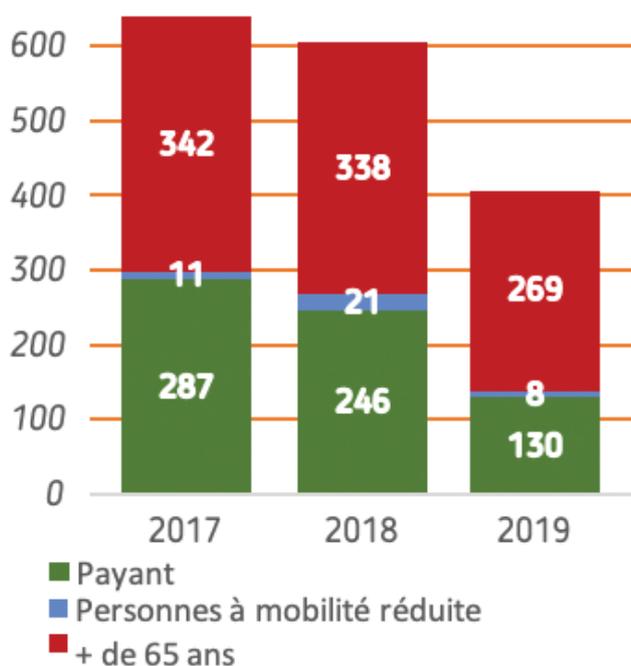
Les services : Présentation, activités et perspectives

Les collectes

Répartition des rendez-vous en 2019



Évolution de la répartition des rendez-vous



La redevance spéciale

Règles d'application

La redevance spéciale est obligatoire depuis 1993, elle doit être acquittée par tout bénéficiaire du service de collecte public n'étant pas un ménage (commerçants, artisans, administrations, associations, camping...).



La délibération n°03-31 du 10 juillet 2003 fixe à 1 500 litres de déchets collectés par semaine le seuil déclenchant la mise en place de la redevance. Sous ce seuil, seule la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est perçue. Un règlement spécifique a été établi le 13 décembre 2010 et est en vigueur pour 2019.

Mode de calcul

Le calcul de la redevance est basé sur le volume de déchets présentés à chaque collecte. Ce volume est converti en poids grâce à des ratios correspondant à chaque flux.

Ratios utilisés :

Ordures Ménagères	= de 100 à 300 g/l
Emballages & papier	= de 50 à 300 g/l
Verre	= 300 g/l
Déchets Végétaux	= 500 g/l

Si un établissement est assujéti à la TEOM, la redevance spéciale qui lui est réclamée est réduite du montant de sa TEOM.

Les collectes

Les tarifs

Les tarifs sont ajustés chaque année, par décision du président. Ils sont calculés en fonction des coûts de collecte (tarifs SEPUR), des coûts de traitement, et des coûts de fonctionnement interne sur lesquels sont déduits les aides des éco-organismes.

Tarifs 2019 en €/T

	2018	2019	Evolution
OM	200,88	185,06	-7,87%
EMB/Papier	347,02	407,65	17,47%
Déchets Verts	160,98	165,68	2,92%
Verre	233,33	212,27	-9,03%

Le contrôle

L'agent attaché à la redevance spéciale assure un suivi sur la qualité du tri sélectif ainsi que sur les quantités présentées aux différentes collectes, et le cas échéant réajuste les conventions et/ou rencontre sur le terrain les personnes ayant accès aux conteneurs de tri sélectif.

Le contrôle concerne également l'ensemble des établissements situés à la limite du seuil de 1 500 Litres.

Les recettes

En 2019, 35 entreprises ou établissements disposent d'un contrat de redevance spéciale.

Ci-dessous, les montants encaissés par le syndicat au titre de la redevance spéciale :

Recettes	2017	2018	2019
	215 014,18	185 207,41	198 933,76

Il y a une augmentation de 7,41% liée à la demande de contenants supplémentaires des entreprises dont les volumes triés augmentent et à l'évolution des prix à la tonne des recyclables (+ 17,5%).



Les services : Présentation, activités et perspectives

La prévention des déchets

Le service prévention de déchets, dirigé par le directeur de la collecte zone Sud, est composé d'une personne.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) codifié aux articles R.541-41-19 et suivants du Code de l'environnement rend obligatoire les Programmes Locaux de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Par délibération n°17.12.2018 du 17 décembre 2018, le Comité syndical du Siredom a approuvé et institué le Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur son territoire dans le cadre d'une démarche volontaire et en vue d'agréger l'intégralité de son territoire dans la mise en œuvre d'actions en vue de réduire la production de déchets et préserver le patrimoine naturel dont est doté le Département de l'Essonne.

Le Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) constitue la traduction réglementaire des dispositions issues de l'article L.541-15-1 du Code l'Environnement qui arrête le socle commun à l'ensemble des Programmes Locaux de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Il s'agit au travers du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de coordonner les actions des personnes publiques, mais aussi des personnes privées sur un même territoire en matière de prévention des déchets ; et ce conformément aux dispositions de l'article R.541-41-19 du Code de l'Environnement : *« Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés prévus à l'article L.541-15-1 ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L.541-1 ».*

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) rattache la mission de prévention des déchets à la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat est doté de la compétence Gestion des déchets au sens de l'article L.2224-13 CGCT.

Au regard des dispositions de l'article R.541-41-20 du Code de l'Environnement, le Plan Local de Prévention des Déchets des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) doit couvrir le territoire de la ou les collectivités et groupement de collectivités territoriales qui l'élabore.

Le Siredom a mis en place son premier PLPD de 2011 à 2015 ce qui a permis d'atteindre l'objectif des -7% de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant en cinq ans fixé par ce premier PLPD.

Lien entre le PLPD 1 et le PLPDMA 2

Bilan des actions du PLPD1 et analyse des données du territoire

- Mise en œuvre d'actions non négligeables sur la prévention des déchets
- Résultats considérables permettant la réduction des déchets dès le début de la mise en œuvre du PLPD
- Néanmoins, le Siredom devrait se focaliser sur certaines actions comme la récupération des textiles et le gaspillage alimentaire pour avoir des résultats plus prononcés.

Objectifs du PLPDMA 2

- Continuer le travail sur les actions qui fonctionnent tel que le compostage individuel
- Travailler sur les actions existantes où des flux sont encore à récupérer (textiles et gaspillage alimentaire, etc.)
- Mettre en place des nouvelles actions pour récupérer de nouveaux flux



Le Siredom a validé son projet de PLPDMA le 17 décembre 2018 et la mise en œuvre est prévue de septembre 2019 à septembre 2024. Afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi des -10% des déchets ménagers et assimilés (DMA), le Syndicat a défini 17 actions à mener sur tout son territoire en partenariat avec les EPCI adhérentes.

Les services : Présentation, activités et perspectives

La prévention des déchets

Les grands axes et les fiches actions

Axe 1 : Actions de prévention à destination des habitants en lien avec les adhérents et les communes du territoire

- Promotion du compostage : domestique et collectif
- Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Mise à disposition de poules et de poulaillers
- Promotion de la récupération des textiles et des dons aux associations et des commerçants
- Promotion du stop pub

Axe 2 : Actions éco-exemplaires des collectivités

- Mise en place de vergers partagés du Siredom : autoconsommation et éco-consommation de fruits et légumes
- Sensibilisation à la prévention destinée aux élus, aux personnels communaux et aux acteurs relais
- Promotion de la commande publique responsable au sein du Siredom et de ses collectivités adhérentes
- Installation de Give Box et promotion du don et de l'échange

Axe 3 : Fédérer, animer et s'appuyer sur les réseaux d'acteurs relais, vecteurs de diffusion des informations

- Sensibilisation à destination des publics peu sensibilisés en matière de prévention et tri des déchets, en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Campagne d'information auprès des acteurs du BTP pour accompagner les pratiques

Axe 4 : Stratégie d'approche et d'animation dans la diffusion des messages de prévention permettant de toucher le plus grand nombre

- Conception et organisation de réunion publique sur la prévention des déchets

Axe 5 : Économie circulaire, Écologie industrielle et territoriale et économie de fonctionnalité

- Communication du Siredom sur les AMAP et les activités maraîchères et horticoles en circuit court producteurs/consommateurs locaux évitant la production de déchets d'emballages et de conditionnement intermédiaire
- Conception d'un catalogue de programmes d'intervention et diffusion des jeux pédagogiques

créés par le Siredom, à destination des scolaires confiés au tissu associatif local

- Promotion du tri et de la prévention des déchets des marchés forains
- Mise en réseau des acteurs du réemploi avec création d'un événement fédérateur sur le réemploi
- Initiative du Siredom vers les professionnels et les associations pour la réparation et le dépôt d'objets réutilisables

Le Siredom, qui bénéficie d'une expertise technique reconnue sur ces sujets, aura avant tout un rôle d'animateur territorial, d'appui technique et de mutualisation de moyens, en accompagnant certaines de ses collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.



Les services : Présentation, activités et perspectives

La prévention des déchets

Animation et manifestation : Communication en milieu scolaire et grand public

Type	Intervention	Public	Ville	EPCI	DATES
TRI, VALORISATION ET PRÉVENTION	Conte sur le tri des déchets Rédu'c déchets	CE1-CE2 CM1 -CM2	Souzy-la- Briche	CCEJR	23 sept 2019
	Rédu'c déchets	CM1-CM2	Roinville	CCDH	26 sept 2019
	Recycle-moi mon histoire	CP-CE1	Saint-Escobille	CAESE	27 sept 2019
	Loto des matières	CE1-CE2 CM1-CM2	St-Cyr-sur Dourdan	CCDH	30 sept 2019
	Loto des matières, etc	Du CP au CM2	Boullay-les- Trous	CCDH	01 oct 2019
	Rédu'c déchets	CM2	Angervilliers	CCPL	03 oct 2019
	Rédu'c déchets	CM1 - CM2	Vaugrigneuse	CCPL	03 oct 2019
	Conte sur le tri des déchets Rédu'c déchets	Du CP au CM2	St-Jean-de- Beauregard	CCPL	04 oct 2019
	Conte sur le tri des déchets Rédu'c déchets	Du CP au CM2	Janvry	CCEJR	04 oct 2019
	Conte sur le tri des déchets Rédu'c déchets	7 CLASSES	St Maurice- Montcouronne	CCPL	04-05 nov 2019
	Conte sur le tri des déchets Rédu'c déchets	7 CLASSES	Limours	CCPL	Du 07 au 11 oct 2019
	Rédu'c déchets	CM1	Dourdan	CCDH	7 nov 2019
	Rédu'c déchets	CE2-CM1	Richarville	CCDH	19 nov 2019
	Conte sur le tri des déchets	CE1	Forges-lès- Bains	CCPL	26 nov 2019
	Conte sur le tri des déchets	CE1 - CM1	Pecqueuse	CCPL	28 nov2019
Rédu'c déchets	CP-CE1	St-Yon	CCEJR	02 dec 2019	

Les services : Présentation, activités et perspectives

La prévention des déchets

Prévention : Actions et opérations

Action Compostage

En 2019, grâce à l'action mise en place sur le compostage des déchets, lancée depuis 2006, les demandes de composteurs ont été nombreuses.

EPCI	Composteurs plastiques	Bio seaux	Composteurs bois
CCVE	212	162	120
CAVYVS	30	320	450
SEDRE	50	50	50
CCEJR	9		4
CEA	705	700	5
SIRTOM	246	524	211
EPT12	250	1000	550
GPS	100	100	225
CAPS	120	130	60
CAESE	0	150	150
TOTAL	1722	3136	1825

OPÉRATION « 200 poules pour réduire les déchets »

Contexte

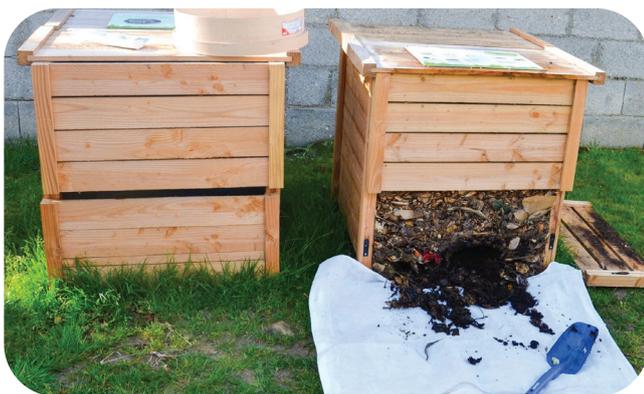
L'opération initiée en 2016 a pour principe de fournir, à 100 foyers témoins volontaires, un couple de poules et leur poulailler dans l'optique de détourner des ordures ménagères, des déchets alimentaires (épluchures, restes de repas). En effet, une poule peut consommer 150 kg de déchets alimentaires par an.

L'opération a pour objectif de sensibiliser les foyers à la prévention des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Au-delà, il est possible de profiter d'œufs frais tout au long de l'année.

Bilan des travaux, actions et études menées

Plusieurs centaines de familles ont répondu à l'appel à candidature lancé par le Siredom en 2019. Ainsi, cette année a vu les cent familles retenues accueillir 2 poules et un poulailler. Un suivi des familles est mis en place au travers du mail « prevention@siredom.com » créé par le Siredom, mais également de la page Facebook et des informations sur la vie quotidienne des poules qui nous sont relayées par les foyers témoins.

Le dispositif de foyers témoins permet d'avoir des référents en matière de retour d'expérience. Ces foyers se sont portés volontaires pour participer aux campagnes de pesées et aux actions de communication du Siredom sur cette opération.



Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères

Déchets - Énergie ● ● ● ● ● ● ●
Siredom
Environnement

63 rue du Bois Chaland
91090 Lisses

Tél : 01 69 74 23 50
Mail : contact@siredom.com

www.siredom.com
Facebook & Twitter :
[@siredom](https://www.facebook.com/siredom)